

La Consolidation de la paix au Liban

Supplément spécial

Publié par le projet «La Consolidation de la paix au Liban» du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par le ministère Allemand de la Coopération économique et du Développement à travers le KfW, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar et as-Safir dans sa version originale en arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour en anglais et en français.

Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes libanais, syriens et palestiniens. Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Édition N°12, juin 2016

« Six jours et nous
reviendrons...
Inch'allah ! »

Une œuvre de
l'artiste palestinien
Abdel Rahman Qatanani

L'œuvre représente
une famille de réfugiés
palestiniens. En 1948, les
Arabes avaient promis
aux Palestiniens qu'ils
retourneraient après
six jours dans leurs
villages. L'expression
« Inch'allah » a été
utilisée en guise de
garantie. Mais depuis la
« Nakba », en juin 1967,
et jusqu'à ce jour encore
les Palestiniens sont
toujours des réfugiés.



© Galerie Agial

- 03 La saison de l'émigration vers le Liban
- 04 Le réfugié vu par le réfugié
- 05 « La bandora restera la bandora »
- 06 Les « rassemblements » de Palestiniens
- 07 Entre le travail et l'école, Mehdi et Mohammed ont perdu leurs rêves d'enfants
- 10 De multiples services offerts aux réfugiés passent par les municipalités
- 11 Couvre-feux et droits de l'homme
- 12 Le responsable des camps syriens, un homme de pouvoir
- 13 Toujours avec nous, sur la rive de nos rêves
- 13 Beyrouth, mon foyer, ma famille
- 14 Ô Damas, ô Beyrouth, senteurs de thym et d'orangers en fleur
- 15 Metro al-Madina : le beau visage de Beyrouth
- 16 Une mission éthique urgente

08 - 09

Dynamiser les
capacités municipales
à la lumière de la
crise des réfugiés



Accélérer le changement

Malgré un certain scepticisme ayant précédé le processus, le Liban a réussi à organiser les élections municipales en quatre étapes à temps et avec succès. À bien des égards, ces élections reflètent le profond attachement du pays aux valeurs démocratiques et la capacité des institutions gouvernementales, notamment le ministère de l'Intérieur et des Municipalités, à réussir le processus. Ce scrutin a également démontré les aptitudes de l'armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure qui ont aménagé un environnement sûr pendant le vote.

Tout au long du mois de mai, des citoyens ont exercé leur droit d'avoir leur mot à dire sur le choix des personnes qui allaient diriger leurs municipalités pour les six années à venir. Par les urnes, les Libanais à travers le pays ont eu l'occasion de responsabiliser leurs représentants locaux et décider comment les collectivités sont appelées à se développer au cours des prochaines années.

Il y avait de nombreux indicateurs positifs concernant

ces élections, mais je voudrais en souligner deux en particulier. Premièrement, le nombre de femmes élues aux conseils municipaux, par rapport aux élections de 2010, a augmenté de 15 %. Malgré le fait que cela ne représente pas une augmentation significative du nombre total de femmes dans ces conseils, il s'agit d'un pas dans la bonne direction indiquant un changement dans les attitudes et les comportements. Le deuxième indicateur positif est l'augmentation du nombre de jeunes qui ont présenté leurs candidatures à ces élections. Leur créativité et leur dynamisme ont été bienvenus et souligné leur ferme volonté de participer à la gouvernance. C'est à la jeunesse, après tout, d'ouvrir la voie à un avenir meilleur et d'ajouter un peu de dynamisme au processus de prise de décision politique. Les dirigeants nouvellement élus – tout comme leurs prédécesseurs – sont confrontés au défi ardu de gérer non seulement les affaires des Libanais résidents, mais aussi les conséquences de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés syriens au sein de leurs collectivités. En

plus des difficultés auxquelles il est confronté, le Liban a été extrêmement généreux en subvenant aux besoins des réfugiés. Les municipalités, avec un important soutien du Pnud et d'autres partenaires, ont été en mesure d'accueillir et d'approvisionner les familles déplacées, bien que la situation reste difficile. Je voudrais conclure en parlant du nouveau supplément que vous avez en main. Son contenu fait la lumière sur la façon dont les communautés d'accueil sont confrontées à des défis de nature différente. Nous au Pnud croyons que de telles initiatives encouragent le débat public sur les questions citoyennes et fournissent un espace d'expression. Grâce à ce genre de support, les tendances négatives croissantes aux préjugés et à la discrimination peuvent être atténuées, à la fois auprès du public et dans les médias. Nous espérons que vous en apprécierez la lecture.

Luca Renda

Directeur du Pnud au Liban

Les municipalités, pierre angulaire de la construction de la paix

Aux avant-postes pour répondre aux besoins des communautés d'accueil et des réfugiés, les municipalités ont prouvé pendant les cinq dernières années avoir été les autorités locales les plus actives, essayant de leur mieux de relever les défis croissants de la crise des réfugiés syriens.

Elles sont devenues les meilleures entités à faire face à la crise tout en travaillant et en intervenant sur le terrain, depuis les prestations sociales de base et de santé, jusqu'au transport, le développement économique et la sécurité.

Il était clair lors des dernières élections municipales que les municipalités peuvent jouer un rôle crucial pour encourager et faciliter la participation des différents acteurs de la consolidation de la paix. Dialogues, consultations et même des campagnes ont été menées par les municipalités pour renforcer l'idée de leur rôle dans l'atténuation des conflits et établir une relation avec les habitants et, en même temps, avec les réfugiés.

Nous l'avons entendu dans de nombreuses occasions au cours des dernières élections, le renforcement des capacités des municipalités au niveau local peut facilement aider à éviter la violence dans les villes et villages sujets aux conflits dans le pays.

Nous avons également vu comment certaines municipalités ont adopté des moyens novateurs dans leur réponse aux besoins des citoyens et des réfugiés, salués par beaucoup, rejetés par certains. D'autres municipalités ont adopté des approches plus unilatérales aux problèmes liés aux réfugiés, comme l'imposition de couvre-feux aux « étrangers ».

Nous avons soutenu les municipalités, mais nous pensons qu'il est très important de faire davantage afin de leur donner les moyens en vue d'une meilleure réponse à la crise, tout en veillant à ce qu'elles soient les principaux acteurs dans la stratégie de réponse, en même temps que le gouvernement, les organisations humanitaires et bien entendu les donateurs.

L'ambassadeur Martin Huth

Chargé d'affaires à l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Beyrouth

Gare au même refrain...

La classe politique libanaise est décidément incorrigible. Près de 70 ans après l'exode des Palestiniens, la voilà qui reprend le refrain de la crainte de l'implantation mais cette fois face au déferlement des réfugiés syriens.

Certes, l'inquiétude de Beyrouth est aujourd'hui pleinement justifiée au regard du précédent palestinien, qui avait été le détonateur de la guerre civile, d'autant plus que le nombre des nouveaux arrivants est sans commune mesure avec leurs prédécesseurs. Mais a-t-on le droit de réécrire la même histoire ? Les dirigeants libanais n'ont pas leurs pareils pour faire porter le chapeau aux autres en occultant leurs propres négligences. À l'époque, ils avaient laissé la gangrène de la politique infiltrer les camps palestiniens, fermé les yeux sur les armes de tout calibre qui entraient dans les camps au prétexte de la lutte contre Israël, observé dans l'indifférence l'émergence de groupuscules qui se détestaient les uns les autres... jusqu'à constituer un véritable État dans l'État, s'immisçant sans vergogne dans toutes les arcanes de la politique politicienne libanaise.

Aujourd'hui, nos responsables semblent vouloir rejouer la même partition, en reproduisant les mêmes négligences et manquements à l'égard des déplacés syriens : enregistrement chaotique des nouveaux arrivants, conditions rédhitoires pour l'obtention de titres de séjour, clientélisme et trafic d'influence... sans compter l'erreur stratégique qui a consisté à refuser obstinément la mise en place de camps de réfugiés clairement répertoriés, à l'instar de ce qui a été fait en Jordanie et en Turquie. Le résultat est visible à l'œil nu : multiplication des camps sauvages, absence d'hygiène et infrastructures inexistantes, réfugiés démunis n'ayant droit à aucune aide de la part de l'UNHCR et disparaissant dans la nature.

Il est bien là, le danger de l'implantation ! C'est la somme de toutes ces négligences qui fera qu'au fil des années, la greffe prendra et deviendra durable. Et certainement pas dans un complot chimérique prévoyant une cérémonie officielle de naturalisation, avec distribution de passeports libanais et de petits fours.

Gaby Nasr

Directeur des éditions spéciales du quotidien L'Orient-Le Jour

Syriens, rejetez la naturalisation

Je m'adresse dans cet article aux réfugiés syriens eux-mêmes, pour leur demander au nom de la fraternité et de la solidarité de prendre avec nous l'initiative de rejeter tous les projets et propositions d'implantation qui émergent de-ci de-là. L'idée de l'implantation est irréalisable, parce que déjà le Liban n'arrive plus à assimiler ses propres habitants, que serait-ce alors de tous les résidents sur son territoire ?

Et si des projets précis venaient à se présenter dans ce domaine, cela conduira inévitablement à une scission, laquelle pourrait probablement raviver le spectre de la guerre civile dans ce pays qui a toujours été accueillant envers ces frères et ces voisins. Toute initiative imposée au Liban dans ce domaine mènera à sa désintégration, et signifiera la disparition d'un environnement adapté à la vie de son peuple et des réfugiés de toutes nationalités présents sur son territoire. Et toute proposition de ce type accroît l'hostilité entre les peuples libanais et syrien, favorise la haine et le rejet, conduisant le réfugié à vivre dans un environnement hostile plutôt qu'accueillant comme c'était le cas au début de la guerre syrienne, quand toutes les collectivités libanaises avaient fait preuve de compassion à l'égard de leurs frères syriens. Certains avaient aidé l'opposition et lui avaient procuré le soutien nécessaire, et d'autres avaient reçu les fidèles du régime en véritables alliés. Mais tous ont considéré qu'ils ne faisaient que rendre la pareille à des Syriens qui avaient fait preuve de solidarité envers le Liban durant les guerres qui l'avaient frappé.

C'est pourquoi, il serait plus judicieux afin de préserver ce qui reste de ces relations fraternelles, que les réfugiés syriens résidant au Liban proclament leur détermination au retour dans leur patrie, leur fidélité envers elle, et leur refus d'accepter une patrie de rechange. Une telle prise de position soulagerait les Libanais, et ne transformerait pas le voisinage et l'accueil en un état d'hostilité qui porterait ses dommages sur les deux collectivités.

Il est vrai qu'aucune partie ne représente véritablement les Syriens du Liban, mais il est nécessaire d'exprimer une position forte et de mener une action claire dans ce domaine.

Ghassan Hajjar

Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

Mettre fin à la crise en Syrie pour le bien des réfugiés

Quelques semaines après que des responsables libanais en colère aient exprimé leur indignation face à la suggestion du secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, selon laquelle les pays d'accueil devraient envisager d'accorder la citoyenneté aux réfugiés dont ils ont la charge, le vacarme autour de cette question semble s'être apaisé.

La communauté internationale paraît avoir finalement reconnu le préjudice qui pourrait s'abattre sur le Liban s'il devait appliquer la proposition de Ban. Le délicat équilibre confessionnel jusque-là farouchement protégé est essentiel dans le maintien de la stabilité et de la sécurité de ce pays, situé dans une région en proie à des troubles ; et naturaliser plus d'un million de réfugiés syriens, soit plus du quart de la population actuelle du pays, romprait le statu quo et serait susceptible de mener à des conflits internes.

De plus, ni l'infrastructure du pays, qui pour une grande part a un urgent besoin de réhabilitation depuis la guerre civile, ni l'économie, qui est sérieusement touchée en grande partie à cause du conflit en Syrie, sont dans une position de supporter le poids d'un tel nombre de personnes déplacées. Ces deux éléments sont en fait maintenant encore plus mis à rude épreuve depuis que les réfugiés sont hébergés. Pour ce qui concerne les réfugiés eux-mêmes, personne ne devrait supposer qu'ils cherchent à quitter définitivement leur patrie. La majorité des Syriens ayant trouvé refuge au Liban ou dans d'autres pays de la région, comme la Turquie et la Jordanie, et même la plupart de ceux qui ont atteint l'Europe, ont fui leur pays pour sauver leur vie, et afin d'être en mesure de se nourrir et de se loger ainsi que leurs enfants dans un environnement sûr et sans danger tant que durerait la guerre. Et un grand nombre d'entre eux, même parmi ceux qui sont en Europe, ont exprimé le désir de retourner dans leur pays le plus tôt possible.

En attendant, la meilleure chose que la communauté internationale puisse faire pour soulager les réfugiés de leur souffrance et améliorer leurs conditions de vie est de fournir une aide adéquate aux pays d'accueil, et d'entreprendre des efforts sérieux pour finalement amener le conflit syrien à sa conclusion, afin ces personnes désespérées puissent retourner dans leurs foyers.

Nadim Ladki

Rédacteur en chef du quotidien Daily Star

Le double test

Le réfugié porte dans sa chair les stigmates de la tragédie. Fugitif de pays ravagés par les guerres, arrivant dans des contrées qui le craignent. Sa patrie est devenue un enfer, le pays d'asile le regarde comme s'il était coupable. Rien qu'en raison de sa présence, dépourvue de toute protection. Tels sont les titres libanais d'une situation humanitaire, se transformant en cause politique ou en commerce confessionnel en plein essor, ou encore en défense d'une souveraineté fragile. La présence des réfugiés syriens constitue un fardeau supplémentaire pour le Liban. Mais nombreux sont les fardeaux du Liban, et nombreux sont les inquiétudes des responsables politiques. Ils sont inquiets pour l'entité libanaise. Ils ressentent l'insuffisance de la démographie. La résidence temporaire, ils la pensent susceptible d'être prolongée, ou pire, se transformer en implantation. Mais cela est impossible. La Constitution libanaise protège le pays de toute implantation. Avec un tel discours, le réfugié qui est une charge devient un danger. Pourtant, ce dernier ne veut rien d'autre que survivre. Son ambition même est de survivre. Son obsession est de sécuriser son alimentation et ses médicaments. L'idée lui vient de s'échapper du Liban parce qu'il se sent à l'étroit. Il échoue. Il est soulagé quand il arrive à assurer un livre et une école à ses enfants. Il néglige les procédures légales humiliantes qui blessent ses sentiments. Sa situation de demandeur le prive de sa dignité.

Mais ce n'est pas tout. L'asile, après un certain temps, se transforme en résidence permanente. Les opportunités futures peuvent pousser le réfugié syrien à porter des armes. Cela s'est bien produit et à plusieurs reprises dans les pays d'asile. En Afrique et en Jordanie, c'est arrivé. Au Liban, il a essayé. Peut-être que le danger est tapi quelque part, bien qu'il soit aujourd'hui contenu. Qui sait quand ce projet deviendra l'arme ultime des réfugiés pour retourner dans leur pays ? Qui sait ? Cependant est-il concevable de réclamer des comptes rien que sur des intentions, voire des spéculations ?

Mis à part cela, il y a les charges économiques, les négligences de la gestion libanaise et l'indifférence internationale... Mis à part cela, il y a la concurrence de la main-d'œuvre, et la déliquescence du marché du travail. Mis à part ceci et cela, le réfugié ne peut être traité comme un simple numéro... Il s'agit d'un être humain accompli devant bénéficier de tous les droits prévus par les lois internationales.

Un test difficile pour le Liban, un test encore plus difficile pour le réfugié.

Nasri Sayegh

Rédacteur en chef adjoint du quotidien as-Safir

La saison de l'émigration vers le Liban : les déplacés palestiniens venus de Syrie

Jaber Sleiman*

Le Liban est sans aucun doute le pays le plus frappé par les retombées de la crise syrienne qui se poursuit depuis 5 ans, en raison notamment de l'afflux massif de déplacés, dont des Syriens, mais aussi des Palestiniens. Ces retombées ont eu des conséquences économiques et sociales dramatiques sur l'État et la société. Il faut aussi noter les conséquences tragiques sur la société palestinienne à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Dans cette étude, nous concentrerons notre intérêt sur la réalité palestinienne au Liban et sur la situation des Palestiniens venus de Syrie vers le Liban.

Avant le début de la crise en Syrie, la société palestinienne dans ce pays était considérée comme l'une des sociétés de réfugiés palestiniens les plus stables et les mieux intégrées dans les pays du Machrek arabe. D'ailleurs, les réfugiés palestiniens bénéficiaient en Syrie d'un large éventail de droits économiques, sociaux, culturels et civils qui se rapprochaient de la citoyenneté totale, avec toutefois la conservation de leur nationalité palestinienne. Selon de nombreux experts, ce statut juridique privilégié a dépassé le plafond des droits établi par la Convention de 1951 sur les réfugiés ou même celui du Protocole de Casablanca datant de 1965.

Il est inutile de préciser que les réfugiés palestiniens, ainsi que le Liban en tant que pays d'accueil, considèrent que les secours, pour ne pas dire la protection des déplacés palestiniens de Syrie vers le Liban sont du ressort de l'Unrwa. D'autant qu'au départ, ces réfugiés étaient enregistrés auprès de cette organisation en Syrie. De plus, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR, rattaché à l'Onu) ne fournit aucune aide et aucune protection légale aux réfugiés palestiniens installés dans les 5 régions relevant de la responsabilité de l'Unrwa, conformément à l'article 1D de la Convention de 1951 sur les réfugiés et l'article 7C du règlement du HCR.

Depuis le déclenchement de la crise syrienne au début de 2011, le nombre de réfugiés palestiniens fuyant la Syrie vers le Liban n'a cessé d'augmenter. Il a atteint après la bataille de Yarmouk, le 16 décembre 2012 et au début de 2013, 80 000 personnes. Il est ensuite retombé à 44 000 à la fin de 2014. Selon les estimations de l'Unrwa, il s'élevait en novembre 2015 à 42 000 réfugiés. Certaines associations civiles palestiniennes estiment que ce nombre est inférieur à ce chiffre. Il ne dépasserait pas 35 000 réfugiés palestiniens venus de Syrie, dont plus de la moitié sont venus du camp de Yarmouk.

Selon des données fournies par l'Unrwa et par des associations civiles palestiniennes, comme « L'institut national pour l'aide sociale et la réhabilitation professionnelle : la maison des enfants de la résistance » au début de l'exode, la majorité des déplacés palestiniens (60 %) ont plus de 18 ans et 51 % d'entre eux sont des femmes. 32 % de ces déplacés se sont réfugiés dans la région de Saïda, alors que les autres se sont dispersés dans toutes les autres régions libanaises, notamment Tyr, Beyrouth, la Békaa et Tripoli, en libanais à peu près égaux, s'installant dans des camps ou à l'extérieur. Dans ce contexte, selon les données reçues, 54 % de ces déplacés se sont installés dans les camps, alors que 46 % sont restés en dehors des camps. La Békaa a accueilli le plus grand nombre de réfugiés hors des camps (33 %), suivie par Saïda (32 %). Le camp de Ain-e-Héloué est celui qui accueille le plus grand nombre de réfugiés venus de Syrie (28 %), les autres s'étant installés dans le camp de Miyé-Miyé (Saïda) et dans les camps de Tyr, de Beyrouth, de Tripoli et de la Békaa. Au début de l'exode, un grand nombre s'est installé chez des proches ou des connaissances dans les camps (45 %), d'autres ont loué des logements à l'intérieur ou à l'extérieur des camps.

Les raisons de la baisse du nombre de réfugiés palestiniens venus de Syrie sont nombreuses. On peut citer en particulier les contraintes sévères imposées par l'État libanais à l'entrée des Palestiniens au Liban à partir du second trimestre de 2014. On peut aussi parler du fait que certains d'entre eux ont répondu à l'appel de l'émigration pour rejoindre des familles installées à l'étranger ou aux appâts offerts pour une telle émigration. D'autres ont préféré tout simplement revenir en Syrie parce qu'ils n'ont pas pu supporter les conditions de vie chère au Liban, à l'ombre de l'assèchement des aides fournies par les associations de la société civile, les organisations palestiniennes et l'Unrwa. Cette dernière a en effet réduit ses aides à ces réfugiés après avoir adopté en septembre 2014 une « Charte des critères sociaux », qui a abouti à la suspension d'un seul coup des aides fournies à 1 100 familles venues de Syrie.

Les donateurs internationaux auraient dû accroître leurs aides aux sociétés d'accueil pour leur permettre d'absorber ces réfugiés palestiniens venus de Syrie et s'adapter à une sorte de situation d'urgence en donnant plus d'aides à l'Unrwa qui aurait pu accomplir sa mission de façon décente. Mais rien de tel n'a eu lieu. A ce sujet, il faut préciser que le directeur de l'Unrwa au Liban a publié un communiqué le 22/5/2015, dans lequel il a annoncé l'intention de cette organisation de suspendre à partir de juillet 2015 les aides d'urgence consacrées à loger les nouveaux réfugiés palestiniens. De même, le

commissaire général de l'Unrwa, Pierre Krähenbühl, avait auparavant publié un communiqué daté de 14/5/2015 dans lequel il avait annoncé la réduction des services fournis par cette agence onusienne, dans tous les domaines et dans les 5 régions placées sous sa responsabilité, pour cause de déficit budgétaire. Il faut aussi noter que l'appel spécial lancé par l'Unrwa au sujet de la situation d'urgence provoquée par la crise syrienne n'a attiré que 21 % des fonds réclamés pour 2015. Il est probable que l'une des raisons principales de la crise de fonds dont souffre actuellement l'Unrwa réside dans le fait que les pays donateurs sont largement sollicités pour faire face à une vague inédite de déplacés fuyant la Syrie vers les pays arabes et l'Europe. Dans ce contexte, l'aide aux réfugiés palestiniens, à travers l'Unrwa ou d'autres organisations, n'est plus prioritaire.

Au final, la vague de déplacés palestiniens de Syrie vers le Liban a abouti à une complication de la situation et à une augmentation des pressions que subissent déjà les sociétés palestiniennes et celles qui les accueillent, en particulier dans les camps qui ont absorbé une grande partie de ces déplacés. (On parle surtout du camp de Ain el-Héloué). De plus, cette crise a créé de nombreux problèmes aux déplacés palestiniens eux-mêmes.

Il faut rappeler que les camps qui ont accueilli un grand nombre de familles palestiniennes venues de Syrie souffrent déjà de problèmes de marginalisation économique, sociale et géographique qui s'accroissent depuis près de six décennies. Ces camps souffrent ainsi de pauvreté, de chômage, de faiblesses dans l'infrastructure, de surpopulation, de manque de logements décentes et de conditions de santé et d'hygiène désastreuses, sans parler de problèmes d'environnement. L'arrivée des nouveaux réfugiés dans ces espaces surpeuplés a accru les problèmes déjà existants et accentué la pression sur une infrastructure déjà défaillante, ainsi que sur les ressources déjà limitées des camps. Pour citer un exemple, le camp de Ain el-Héloué qui est déjà surpeuplé et dont la superficie ne dépasse pas le kilomètre carré a accueilli 2 400 familles palestiniennes au début de la crise. Ce nombre s'est réduit en 2015 et il est tombé à 1 400 familles. Mais il faut préciser que de nombreuses familles syriennes se sont aussi réfugiées dans le camp, en raison du fait que certains de ses membres y travaillaient, avant la guerre, à Saïda et dans ses environs ou possédaient des échoppes à l'intérieur du camp. La même situation prévaut dans le camp de Beddaoui dont la population a pratiquement doublé à la suite de l'exode forcé d'une partie des habitants du camp de Nahr el-Bared et qui a dû accueillir de nouveaux réfugiés venus de Syrie.

Les circonstances de la crise ont semé la confusion chez les parties palestiniennes actives au sein de la société palestinienne d'accueil (comme l'ambassade, les organisations et les associations de la société civile) qui n'étaient pas prêtes à gérer des crises aussi urgentes et compliquées en dépit d'une certaine expérience dans la gestion de troubles pas tout à fait identiques, comme les invasions israéliennes et l'expérience de l'exode du camp de Nahr el-Bared. On peut dire qu'en général, l'approche palestinienne dans la gestion de cette nouvelle crise était peu efficace et manquait de coordination entre les différentes composantes de la société.

Les réfugiés palestiniens venus de Syrie au Liban ont ainsi affronté des défis difficiles avec ce nouvel exode concernant notamment le logement, l'éducation, la santé, la liberté de circulation et la présence illégale et même au niveau de la sécurité personnelle et sociale.

L'hiver 2015 était l'un des plus durs pour les groupements de réfugiés dans la Békaa (qui accueillait 16 % des familles venues de Syrie, ce qui représentait 2 260 familles), en raison de la multiplication des tempêtes de neige. Les tentes ont voltigé, ainsi que les toits des maisons faits de tôles, et les sols ont été inondés. L'absence de moyens de chauffage a été la cause de nombreuses maladies (gripes, mais aussi pneumonies et poussées d'asthme) chez les enfants et les personnes âgées en particulier. La réduction des aides et le manque de préparation de la part de l'Unrwa et de certaines parties palestiniennes, ainsi que la lenteur des opérations de secours due à l'éparpillement des familles a rendu les crises encore plus aiguës. Dans le camp de Beddaoui, des dizaines de réfugiés ont organisé un sit-in devant le siège de l'Unrwa en signe de protestation face à la lenteur de la distribution des aides hivernales.

Concernant l'éducation, l'Unrwa a assuré dans ses écoles deux horaires d'enseignement aux élèves de tous les niveaux. Toutefois, certains écoliers qui ont pu achever le programme scolaire syrien ont hésité à se rendre en Syrie pour présenter les examens finaux de crainte de ne pas pouvoir revenir au Liban à cause des mesures strictes prises par la Sûreté générale afin de limiter l'arrivée des Palestiniens de Syrie vers le Liban. De plus, les élèves palestiniens qui ont achevé leurs études scolaires ont peu de chances de pouvoir s'inscrire dans les universités libanaises, alors que l'accès des universités syriennes était gratuit pour eux et facile avant la guerre.

Les élèves du niveau du Brevet, qui ont suivi le programme libanais ont affronté des difficultés liées à la légalisation de leur situation au Liban sur le plan du permis de séjour et des taxes qu'ils doivent payer pour l'obtenir, ainsi qu'au niveau de l'exigence de la certification de leurs diplômes syriens pour pouvoir présenter des examens officiels au Liban. De même, les élèves palestiniens qui ont suivi le programme syrien et ont souhaité présenter les examens en Syrie ont dû surmonter les difficultés liées à la légalisation de leur situation au Liban et à l'assurance de pouvoir retourner dans ce pays.

Il faut encore signaler le phénomène de l'absentéisme chez les élèves palestiniens réfugiés au Liban, les difficiles conditions de vie ayant poussé un grand nombre d'entre eux à chercher du travail dans des conditions injustes, comme c'est en général le cas pour le travail des enfants au Liban.

Une étude globale de la réalité de l'enseignement pour les Palestiniens venus de Syrie montrera au cours des prochaines années la dégradation du niveau d'éducation et la terrible réalité de ce secteur.

En plus des problèmes de sécurité auxquels doivent faire face les déplacés palestiniens venus de Syrie, surtout les jeunes pour des raisons liées aux exigences du séjour légal, qui peuvent aller jusqu'à la détention, et l'interdiction d'entrer sur le territoire libanais, les résidents des camps ont subi les incidents sécuritaires routiniers, comme les affrontements entre les factions rivales (les combats à Ain el-Héloué en août 2015). Ces incidents, ainsi que la misère ont permis à certaines organisations de faire du chantage aux jeunes pour qu'ils s'enrôlent dans leurs rangs. Des cas de remise de certains jeunes palestiniens aux autorités libanaises ont été enregistrés dans le cadre de la coopération sécuritaire libano-palestinienne.

A tous ces éléments, il faut ajouter l'augmentation de l'émigration illégale à travers les ports libanais (Tripoli et certains ports du Sud) en direction de Chypre et de la Turquie. Des cas d'arrestation de familles voulant émigrer par les autorités sécuritaires libanaises ont été enregistrés. L'émigration des hommes et des jeunes garçons a augmenté le nombre de familles de déplacés dont la survie repose sur le travail des femmes (l'épouse ou les sœurs). Dans le seul camp de Ain el-Héloué, 253 familles nourries par les femmes ont été répertoriées jusqu'à la fin de 2015. 270 autres familles dans les camps de Beyrouth se trouvent dans cette situation, selon le rapport annuel du « Groupe de travail pour les Palestiniens de Syrie », pour l'année 2016. Cette réalité nouvelle a imposé aux femmes de lourdes charges économiques, sociales et psychologiques. Sur un autre plan, l'émigration des hommes a contribué à la destruction de la cellule familiale. Ce qui ne peut qu'entraîner de nouveaux problèmes sociaux dus à l'effondrement de l'échelle des valeurs traditionnelles adoptée en temps normal. C'est d'ailleurs un phénomène courant dans les milieux des réfugiés et des déplacés, quels que soient les lieux ou les époques.

En conclusion, nous pouvons dire que les Palestiniens de Syrie ont subi, comme les autres couches sociales, les conséquences destructrices de la guerre sur leur tissu social, leur vie quotidienne et leur bien-être. Comme les Syriens, ils ont été contraints à l'exode dans leur souci de chercher des lieux plus sûrs, même relativement, en territoire syrien, ou dans les pays voisins de la Syrie, en particulier au Liban. D'autres ont préféré tenter l'aventure vers d'autres havres de paix, s'embarquant avec leurs familles, à bord des « bateaux de la mort » dans l'espoir de mener une vie plus décente et de se trouver un avenir. Certains y sont parvenus mais combien d'autres ont été avalés par les vagues d'une mer hostile...

* Chercheur et conseiller palestinien pour les études sur les réfugiés

Le réfugié vu par le réfugié

Zeinab Srour*
Mourad Ayash**

En général, le retrait du mandataire est l'un des premiers pas vers la libération. Dans le cas de la Palestine, l'inverse s'est produit. Le mandataire est sorti cédant la place au colonialiste. Le Royaume-Uni ayant été incapable de gérer la situation en Palestine, il a été décidé de « mettre un terme à sa mission ». Le 29 octobre 1947, l'assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 181, qui partage la Palestine en deux États : arabe et juif. Jérusalem a bénéficié d'un statut international spécial sous l'autorité administrative des Nations unies. Le droit des Palestiniens à décider de leur sort n'a pas été pris en considération. Ce droit constitue d'ailleurs l'un des principes du droit international auquel on ne peut pas porter atteinte et qui, comme il est connu, ne fait pas objet de prescription.

Après le retrait de la Grande-Bretagne et l'arrivée des gangs sionistes, la vie des Palestiniens a changé. Ils ne sont plus de simples citoyens. Dans la diaspora, ils ont été frappés d'une nouvelle étiquette : « réfugiés » dans les pays voisins.

L'exode dans l'histoire

Le déplacement forcé des Palestiniens n'est pas à l'origine du concept de « l'exil ». Le droit au refuge est l'une des plus anciennes caractéristiques de la civilisation. Cette théorie est renforcée par des textes qui remontent à 3 500 ans avant J-C.

Au cours des premiers siècles du christianisme, le concept de « l'exil » a pris de l'ampleur. Au IV^e siècle, les églises étaient bondées de réfugiés qui demandaient à être protégés de l'injustice exercée contre eux par l'empire romain. Cette situation a poussé les hommes de religion chrétiens à travailler sur « la loi de l'exode chrétien ». Depuis la fin du XIX^e siècle et jusqu'aux années trente du XX^e siècle, l'Europe a connu plusieurs vagues d'émigration de juifs d'Allemagne et d'Autriche vers la Palestine. Trois ans après la Nakba, la Convention de 1951 relative au statut de réfugié a été adoptée. Celui-ci a été désigné comme « une personne fuyant son pays vers un autre pays de crainte pour sa vie, de la prison ou de la torture ». Les différentes causes à l'origine de l'exil en ont défini les formes : la guerre, le terrorisme et la pauvreté.

La spécificité du réfugié palestinien

Au vu de la focalisation internationale sur la réinsertion des réfugiés, la communauté internationale a décidé d'exclure les Palestiniens de la Convention et du champ de travail du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Elle a voulu accorder une attention particulière aux réfugiés palestiniens, leur donnant à cet effet une définition propre à eux. Les Nations unies ont accordé au réfugié palestinien la résolution 194 (le droit au retour et à l'indemnisation). L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Unrwa) n'a pas défini le réfugié palestinien sur base du concept juridique pur. Dans le but d'offrir l'aide et le secours aux Palestiniens qui ont été chassés de leurs domiciles, il était nécessaire d'identifier les réfugiés que l'Unrwa devrait aider. L'agence onusienne a donc établi une série de définitions qui étaient modifiées en fonction des développements sur le terrain.

L'Unrwa a défini le réfugié palestinien comme étant « une personne dont le lieu de résidence habituel était la Palestine, entre le 1^{er} juin 1946 et le 15 mai 1948, et qui a perdu domicile et moyens de subsistance suite au conflit de 1948 ».

La nation arabe et les crises d'exil

Les Palestiniens ne sont plus les seuls « réfugiés arabes ». Les guerres infernales que vivent les pays arabes depuis un certain temps ont fait en sorte que la cause unique se transforme en plusieurs causes et les citoyens de ces pays en réfugiés. Et cela malgré la spécificité des origines de l'exil palestinien qui résulte d'un colonialisme et non de guerres internes comme c'est le cas dans plusieurs pays du monde arabe.

Le Liban a une spécificité. Il existe sur son territoire deux blocs extérieurs au tissu originel du pays : palestinien et syrien. Le premier

bloc a des particularités acquises de celles de la cause principale. Le deuxième bloc a des caractéristiques acquises du fait des relations qui unissent les deux peuples. Il est facile de dire qu'il y a une fusion entre les deux blocs du fait du background dont ils sont issus : la guerre. Mais une analyse plus profonde de la situation fait émerger les problèmes.

Ce qui a résulté de la crise syrienne soulève la question suivante : comment le réfugié perçoit-il l'autre réfugié ?

Au Liban, les déplacés syriens avaient deux choix : soit de rester dans les tentes des déplacés qu'assure l'UNHCR, soit de vivre dans des maisons louées. Le deuxième choix englobait plusieurs possibilités au nombre desquelles les camps des réfugiés palestiniens. Ceux-ci comptent un grand nombre de réfugiés syriens. Les Palestiniens ouvrent leurs portes aux déplacés. Dans les camps, les choses ne prennent pas toujours l'aspect de « la charité ». De nombreux Palestiniens trouvent dans les Syriens une « ressource de vie ». En raison de la situation économique précaire dans laquelle ils vivent, de nombreux Palestiniens des camps ont divisé leur maisons, exigües à la base, et les ont louées aux déplacés. En raison de la forte demande, les prix ont grimpé de manière hystérique. Dans le camp de Bourj Brajneh, le loyer du pseudo-appartement a atteint les 400 dollars par mois (le prix moyen du loyer d'un trois-pièces situé dans une région à revenu

moyen). La question dépasse le cadre du « profit économique » et elle est fortement liée à l'identité.

Le Palestinien a toujours estimé qu'il était la principale victime de l'injustice dans le monde arabe. Aujourd'hui, il ne l'est plus. Ou du moins, il n'est plus considéré comme une priorité. Hamed Saffour, militant syrien au Liban, résume la situation. Il explique comment « la crise syrienne l'a emporté sur la cause palestinienne ». La marginalisation de la cause palestinienne a suscité la colère. La comparaison entre la cause palestinienne et la crise syrienne est fautive et injuste. Cela se répercute automatiquement sur les réfugiés, leur discours et leurs pratiques.

Oussama Kaïss, réfugié palestinien, ne nie pas les répercussions de la « crise syrienne », qui a eu un impact sur le « réfugié palestinien ». Il impute cela « au fait que le Palestinien est au départ privé de son droit au travail ainsi que d'autres droits ». Il refuse cependant de généraliser les expressions négatives qui peuvent émaner des réfugiés palestiniens vis-à-vis des Syriens. Il les décrit comme étant des réactions purement personnelles et irresponsables. Hamed Saffour est du même avis. Il souligne de possibles « agissements racistes de la part d'une minorité de Palestiniens qui sont dans une situation économique difficile ».

« La solidarité est l'acte principal que nous ressentons à l'égard de nos frères syriens, parce qu'ils sont partenaires dans le drame », écrit Oussama Kaïss. « La Palestine est occupée. En Syrie, la révolution a tourné à la guerre civile. Il n'est pas possible de comparer entre la cause palestinienne et la crise syrienne ». Malgré cette conviction, il en veut aux Syriens parce qu'ils ont abandonné leur terre. « Comment ont-ils accepté de quitter leur terre en Syrie ? Pourquoi n'ont-ils pas essayé d'y rester ? ». Sur un ton nostalgique, il ajoute : « Par ces mots, nous en voulons à nos ancêtres ».

Entre l'exil palestinien et les autres nationalités, la différence est claire. L'Unrwa garantit aux Palestiniens « le droit au retour et à l'indemnisation », alors que l'UNHCR s'engage à assurer aux autres réfugiés une « patrie de rechange ». Hamed Saffour estime que l'exil est un fait qui peut changer. Chaque fait donne un concept une nouvelle dimension. Il affirme ainsi que « l'expérience de l'exode syrien a changé la perception de l'exil en général ».

Oussama Kaïss, à son tour, dépasse « le concept établi par les Nations unies ». Il estime que « la discrimination à laquelle ont recours les gouvernements empêche le réfugié de se concentrer sur ses principales causes, comme le colonialisme ». Dans son discours, il ressort une accusation à peine voilée sur la non-intégrité du concept international dans sa forme actuelle. Il estime également que l'ampleur de la catastrophe lui profère une ampleur supplémentaire médiatique.

Dans son discours, Hamed Saffour essaie de détourner la problématique de « réfugié face au réfugié » à « réfugié face au pays hôte ». Le Liban, malheureusement, n'est pas un bon exemple de « pays hôte ». Pour lui, le problème reste « l'absence d'une plateforme d'intégration au Liban (entre les réfugiés et l'État) et les répercussions de cette situation sur les réfugiés entre eux. A contrario, il donne l'exemple de la Syrie. « Là-bas, cette plateforme bénéficie d'un espace plus large, le réfugié étant traité comme tout citoyen syrien ». À ces yeux, cette absence

de « plateforme d'intégration » au Liban est due à l'obsession grandissante d'implantation qui prévaut sur l'obsession humaine ».

Même son de cloche chez Oussama Kaïss, qui tend vers le discours de « réfugiés-État ». Il estime que les réfugiés sont égaux face au « discours xénophobe que tiennent certains Libanais sur le thème : les réfugiés ont détruit le pays ». D'un ton cynique, il dit : « Comme si la situation était meilleure avant la crise syrienne ».

Bien qu'il admette que les événements ont renforcé « le sentiment envers l'autre », Hamad Saffour tombe de nouveau dans le piège de la comparaison. Il estime que « la xénophobie éprouvée envers le réfugié syrien est plus grande que celle ressentie envers les Palestiniens, puisqu'il y a 52 municipalités qui imposent un couvre-feu sur base de la nationalité ». Il se dit cependant désolé de constater « les réactions contraires et les injures que profèrent les intellectuels syriens envers les Libanais ».

Perdus entre Oslo et Genève

Oussama Kaïss pour sa part dit avec amertume : « Après Oslo, tout a changé. Cet accord m'a éclipsé en tant que réfugié, parce qu'il a reconnu le colon et lui a ôté son statut de colonialiste. Par conséquent, il est normal que je ressente en tant que réfugié la perte de mon droit au retour dans mon village, en Palestine ». Il fait assumer la responsabilité aux personnes qui ont fait main basse sur les intérêts du peuple palestinien, les qualifiant de « groupe de corrompus qui manipulent et contrôlent notre sort ».

Oussama Kaïss estime qu'il existe des similarités entre Oslo et les conférences qui se tiennent à Genève et dans le monde sur les réfugiés syriens. La conférence de Genève ne satisfait pas les aspirations du peuple syrien en général. Hamad Saffour, lui, évite d'évoquer directement ce sujet, mais il rejoint largement l'avis d'Oussama Kaïss. Il souligne que « le concept d'exil devient plus sombre à chaque fois qu'augmentent la corruption et l'injustice... ».

Donc, nous sommes face à une mauvaise réalité qui dénonce le pire. Cette réalité s'exprime par l'ignorance des règles de traitement du dossier lié aux réfugiés et de l'approche qui doit être faite sur des bases politiques, juridiques et de santé saines. Cette réalité s'exprime aussi par une situation économique précaire vécue par les réfugiés, ainsi que par des lois accablantes qui favorisent la déliquescence économique. Il s'agit là d'une forte pression exercée sur le Liban. Ces situations se répercutent sur les différents aspects – social et psychologique – de la vie des réfugiés, comme sur la cohabitation et la fusion de ces derniers avec les Libanais, à l'ombre d'une quasi-absence de soutien international.

Ce qui se passe entre les deux pôles de réfugiés est un cas social que renforcent les lois nationales et internationales. Ce cas nécessite une étude approfondie sous tous ses aspects. Sinon, la communauté internationale serait en premier lieu coupable de négligence morale vis-à-vis des réfugiés. Atteindre le stade où un réfugié entre en colère à la vue d'une miette de pain supplémentaire avec un réfugié d'une autre nationalité signifie que nous sommes devant une catastrophe. Une véritable catastrophe.

* Journaliste libanaise
** Activiste palestinien



Le ballon dirigeable

Une œuvre de l'artiste palestinien
Abdel Rahman Qatanani

Cette œuvre montre un garçon et une fille dans un ballon dirigeable qui porte tous les symboles du camp de réfugiés avec ses outils, tandis que la petite fille pointe du doigt quelque chose qui l'emplir de bonheur. Le dirigeable symbolise la liberté que recherchent les réfugiés à travers l'envol pour arriver à l'objectif (la Palestine, par exemple).

« On n'a d'autre choix, que de continuer à sourire... ».

Cette page présente trois histoires de jeunes de trois différentes nationalités, qui coexistent tous les jours avec l'idée de l'« asile » au Liban

« La bandora restera la bandora »

Mourad Ayash*

Je travaillais auprès d'un centre d'études et de statistiques dans le cadre d'un projet de sondage autour d'un certain nombre de denrées alimentaires. Ma mission consistait à visiter des magasins et des établissements de commerce pour leur poser une série de questions au sujet de certains produits qu'ils vendaient.

Le point de départ a été Bécharré, « la région la plus dangereuse pour un Palestinien », à en croire un de mes amis. Il m'a conseillé de ne pas m'y rendre, étant donné qu'elle fait partie des régions interdites aux Palestiniens. Selon lui, ceux-ci ne sont pas les bienvenus. A l'époque, le responsable du sondage avait même exprimé le souhait que je contrôle quelque peu mon accent palestinien et que j'essaie de parler avec l'accent libanais, afin de ne pas être importuné, voire agressé. Mais honnêtement, je ne pouvais pas me départir de mon accent.

Le lendemain, je me suis donc dirigé en compagnie d'un ami vers Bécharré, afin de commencer ma mission. Ce dernier venait de terminer ses examens et avait voulu se joindre à moi pour se changer les idées.

En cours de route, il s'est mis à me faire part de ses appréhensions que je ne comprenais vraiment pas bien. Il formulait des phrases truffées d'expressions telles que « il y a entre nous de véritables vendettas », « ils nous détestent », « que Dieu nous vienne en aide »...

Notre tournée a commencé et je me suis mis à remplir les questionnaires l'un après l'autre. Sauf qu'à chaque fois que je m'arrêtais pour un sondage, mon ami refusait de descendre de voiture. Son refus

de broncher m'étonnait, mais j'ai poursuivi ma mission sans me soucier s'il voulait ou non se dégourdir les jambes. Le contact avec les habitants de la région était réellement agréable. Certains nous invitaient même à prendre le café. J'en ai tellement bu ce jour-là que j'ai l'impression d'en avoir stocké pour les semaines à venir. Pendant tout ce temps, mon ami était resté stoïquement en voiture, en dépit de la chaleur insupportable ce jour-là.

Sur le chemin du retour, je lui ai de nouveau demandé de descendre de voiture mais pour acheter un paquet de cigarettes. Il a de nouveau refusé en me lançant sur un ton nerveux : « Je ne connais pas leur langage ». Etonné par ce commentaire, j'ai tout de suite répondu : « Idiot, ce sont des Arabes comme toi. Ils s'expriment exactement comme toi, en arabe ». Il a quand même refusé de descendre de voiture. Comme j'ai été obligé d'aller moi-même chercher le paquet de cigarettes, j'en ai profité pour remplir un questionnaire supplémentaire. Après avoir pris mon paquet, j'ai demandé à la dame qui me l'avait vendu si elle souhaitait prendre part au sondage. Elle a répondu par l'affirmative et j'ai commencé à poser les questions l'une après l'autre. En arrivant à celle qui se rapporte au concentré de tomates, j'ai décidé de m'y référer en anglais « Tomato paste » pour éviter d'employer le mot tomate en arabe, que les Palestiniens prononcent différemment des Libanais. Les premiers disent « bandora » alors que les seconds prononcent « banadoura ». J'ai donc posé ma question et la dame m'a répondu : « Vous voulez dire bandora ? », dans le plus pur accent



Oussama Qaiss – Un Palestinien au Liban

palestinien...
A ce moment-là, j'ai réalisé qu'à Bécharré, la tomate peut être aussi palestinienne ou désigner un Palestinien. Elle s'est manifestée ce jour-là à travers une vieille dame palestinienne qui avait fondé sa famille dans la région...

« Plus de pain quotidien ? »



Hala Tayzini – Une Syrienne au Liban

« Ton sort est inconnu », m'a-t-on dit une fois à l'occasion d'une proposition de mariage et de voyage.

J'ai répondu : « Bien sûr que non ».

Mon sort, je ne le connais que trop bien : je vais retourner en Syrie. Point à la ligne.

Je crois que c'est au Liban que j'ai vécu les étapes les plus importantes

de ma vie au cours desquelles ma personnalité s'est affermie.

J'avais 14 ans quand j'ai quitté Homs pour Tripoli. Dans l'impossibilité de trouver une école qui enseigne officiellement le programme syrien, j'ai dû m'inscrire dans un établissement scolaire qui n'était pas homologué par le ministère syrien de l'Éducation. Pour présenter le bac, j'ai dû me rendre en Syrie.

Une fois mon diplôme en mains, j'ai voulu m'inscrire à la faculté d'information mais j'ai vite découvert que je ne pouvais pas couvrir les frais de cette spécialisation. J'étais dans l'obligation de trouver du travail. Après plusieurs tentatives soutenues pour trouver un emploi susceptible de me permettre de couvrir les frais de mes études universitaires, j'ai fini par me faire embaucher comme directrice de salle de vente dans un centre commercial. L'expérience était belle sans être dénuée de quelques embêtements. Je ne peux pas oublier le jour où le directeur m'a demandé d'essayer de m'exprimer avec l'accent libanais, pour éviter d'être ennuyée. Je me rappelle qu'il était lui-même embarrassé par cette demande et qu'il n'arrêta pas de se justifier et de s'excuser lorsque je lui ai fait part de mon mécontentement. Il avait cependant quelque peu raison. J'ai souvent eu affaire à certains clients qui ne cachaient pas leur agacement. Je les entendais maugréer : « Il n'y a plus de Libanais pour qu'ils embauchent des Syriens ? »

Honnêtement, je suis un peu reconnaissant à ces personnes qui ont été mes principales sources de motivation et qui m'ont ainsi permis de faire face à la situation dans laquelle je me trouve et d'essayer de m'intégrer dans n'importe quelle société au sein de laquelle je me trouve. Le problème principal est que les Libanais ont peut-être cru que la crise syrienne n'allait pas durer longtemps ce qui fait qu'ils

étaient plus accueillants au début. Sauf que cette crise n'a cessé de s'aggraver et qu'elle a fini par peser sur tous.

Mon insistance à m'intégrer et à me fondre dans la société a favorisé plusieurs opportunités. Elle a en outre développé en moi l'esprit d'initiative. Avec un groupe d'amis, nous avons fondé une équipe que nous avons appelées « Empreintes colorées », à travers laquelle nous avons voulu montrer que nous acceptons la coopération et croyons en elle. Cette activité et mon implication dans ce genre d'initiatives ont tout naturellement influé sur le choix de ma carrière. J'ai décidé de m'inscrire à la faculté de sciences sociales de l'Université libanaise. Là, c'était la catastrophe. Si mon allure n'a pas permis de deviner ma nationalité syrienne, inspirant à certains ce fameux commentaire « on ne dirait pas », c'est mon accent qui l'a trahie.

« Bienvenue à l'Université libanaise ». Prendre un taxi-service pour m'y rendre a été chaque jour une aventure. Je devinais parfois l'agacement du chauffeur et je pouvais comprendre qu'il soit de mauvaise humeur ce jour-là et que les Syriens puissent être un prétexte lui permettant à lui et à d'autres, de se défouler. Faute d'une radio diffusant des chansons, j'avais droit à un refrain du genre : « Les Syriens ont pris tous les emplois, l'électricité et l'eau. Ils nous ont dépossédé de notre pain quotidien ».

Je laissais par moments les sentiments de déception et d'amertume m'envahir. Il m'arrivait aussi de rester indifférente à ces commentaires et parfois je m'éclatais en riant, un large sourire aux lèvres : « C'est donc nous qui avons pris tout votre pain ? », avant de partir d'un éclat de rire. Je n'ai pas d'autre choix. Je dois aller de l'avant... ».

« J'ai eu ma dose... »

Pour pouvoir vivre au Liban, il faut comprendre le pays et ses problèmes. Nombreux sont ceux qui se sont laissés méprendre sur ma personnalité. J'étais tantôt Syrien, tantôt Saoudien, voire originaire du Golfe. Très peu ont visé juste et su que j'étais Irakien.

Ici, les questions que les gens posent sont pénétrantes. Elles vous transpercent. Elles sont quelque peu surnaturelles. Une seule question peut vous valoir une liste de préjugés appelés à durer longtemps. Je conseille donc des réponses précises, claires et succinctes.

Pour le moment, je cohabite avec trois camarades : deux Syriens et un Irakien. Nos amis nous ont affublé du surnom de « têtes légères », ce qui est bon en soi, du moment que nous nous soucions peu des questions surnaturelles qui traversent de part en part.

Nous allons souvent assister à des matches de football dans des cafés à Tripoli. Nous nous sommes habitués, mon ami et moi, à subir l'interrogatoire des serveurs. « Vous venez d'où ? », une question qui est souvent posée à la suite de la bataille autour des noms attribués au citron et à l'orange. Dans le dialecte libanais, le nom arabe du citron (laymoun) est donné à l'orange qui devrait pourtant être désignée par son propre nom (bourtoukal). Je ne sais pas qui a persuadé les Libanais d'opter pour cette terminologie. C'est inacceptable. Un citron est un citron et une orange est une orange. Elle ne peut pas porter le nom d'un

citron. Il n'est pas question que je fasse des concessions à ce niveau. C'est la langue !

- « Vous venez d'où les amis ? ».

- « D'Irak »...

La conversation est lancée, interminable. Mon interlocuteur me parle de tout ce qu'il sait à propos de l'Irak. Il évoque l'ancien président Saddam Hussein, et la situation qui prévalait dans le pays sous son régime, puis se désole à cause de la conjoncture actuelle, avant d'arriver à Kazem el-Saher et à ses derniers tubes.

Tous ces facteurs m'ont poussé à étudier la science de l'information au Liban, afin de propulser de nouveau le dossier irakien sur le devant de la scène, parce que, en toute franchise et pour reprendre le dicton libanais « j'en ai eu ma dose du laymoun * et par laymoun j'entends évidemment citron... ».

* **Dicton libanais qui désigne l'exaspération et qui signifie littéralement « l'acidité m'a donné mal au cœur ». Se dit par une personne qui est saturée de quelque chose et qui doit subir de nouvelles contrariétés.**



Abdel Rahman Walid – Un Irakien au Liban

Les « rassemblements » de Palestiniens ou l'élargissement des espaces de marginalisation

Abdelrahman Jassem*

« Sortir de Syrie nous a finis ». C'est par ces mots qu'Oum Mohammad nous accueille à l'arrivée. Je n'étais pas venu pour ça, mais que voulez-vous, l'histoire du Palestinien pourchassé de lieu en lieu, en attendant le retour en Palestine, s'inscrit en filigrane sur tous les récits, toutes les situations. C'est la grande errance dont seules les légendes grecques ont ressemblance ; et les mots se taisent devant l'inexorable vie quotidienne du Palestinien. Cette histoire, c'est aujourd'hui celle d'Oum Mohammad, qui vient tout droit du camp de Naïrab en Syrie avec une famille de cinq, pour habiter Beyrouth, capitale du Liban. Elle y réside dans ce lieu de rassemblement qu'on appelle « Saïd Ghawache » le Palestinien (situé derrière la Cité Sportive). Un lieu qui n'est pas assimilé légalement ou socialement à un « camp de réfugiés ». Il abritait quelque 255 familles palestiniennes, libanaises et syro-palestiniennes, avant de s'élargir de 17 % environ (chiffre du Pnud et UNHABITAT de 2014), après l'éclatement de la crise syrienne, en accueillant environ cent familles supplémentaires.

C'est sous les bombes et les balles des tireurs embusqués, que la famille a fui, attirée là par le fait que des parents à elle s'y étaient installés, après l'exode de 1948, précise Oum Mohammad. Pour elle, c'était l'endroit le plus sûr, le cocon protecteur. Son récit ressemble à beaucoup d'autres, de Palestiniens ou de Syro-Palestiniens fuyant une crise qui s'aggravait, et considérant qu'auprès de proches, ils trouveraient l'hospitalité indispensable en attendant le fameux retour, en Syrie par exemple. Beaucoup de ces réfugiés n'étaient jamais venus au Liban ; beaucoup même ne savaient pas que certains de leurs proches s'y trouvaient, mais étaient venus là comme un pis-aller. Car finir dans des « rassemblements » n'est pas le plus heureux des sorts. Et l'on se rend compte qu'en termes de misère aussi, il existe des degrés, et que malgré la dureté des conditions de vie qu'on peut y rencontrer, le camp, où un minimum de services sociaux et autres existent, est un petit paradis comparé aux rassemblements. Ils sont au nombre de 42, répartis sur la capitale et le reste du pays, la Békaa, le Sud, Tripoli. Ils regroupaient quelque 110 000 Palestiniens, avant la crise syrienne, et 30 000 de plus depuis, selon le projet du Pnud « l'amélioration des conditions de vie dans les rassemblements d'accueil palestiniens ». Car, contrairement à ce qui se dit, la crise syrienne les a seulement replacés dans l'actualité. Et c'est peut-être tant mieux, puisqu'ainsi, les conditions de vie de leurs anciens et nouveaux habitants pourrait en être affectée positivement. Sachant par ailleurs que les chances d'une amélioration sont minces, et que l'afflux de réfugiés supplémentaires pourrait s'avérer être une véritable catastrophe.

Selon les chiffres de l'Institut des études internationales appliquées de 2003, il s'agit de « quartiers situés en-dehors des périmètres des camps où résident au moins 35 familles palestiniennes formant de petites collectivités relativement homogènes ». Les premiers rassemblements datent de 1948. D'autres



© UNDP



© Jean Akouri

se sont formés durant la guerre civile (1975-1990), sous la pression démographique d'abord, et en raison de la destruction de certains camps. C'est ainsi, par exemple, que se forma le rassemblement Daouk, du nom de Omar Daouk qui, en 1952, mit un bienfonds à la disposition des réfugiés jusqu'à leur retour. (En 1966, ce don fut confirmé par jugement). Mais de toute évidence, le donataire ne pensait pas que cet exil durerait et que 60 ans plus tard, les choses en seraient au même point.

Ces rassemblements ne bénéficient d'aucun programme de développement ou d'aide sociale, ni de l'Unrwa, ni de

l'État libanais. Pour l'Unrwa, ils ne sont pas assimilables à des camps. Pour l'État, il s'agit de zones urbaines particulières avec lesquelles il faut traiter avec réserve. Les municipalités desquelles dépendent ces rassemblements invoquent souvent le manque de moyens, et l'on est en droit de s'étonner qu'en 2016, des quartiers d'une ville qui se veut le « phare » du Moyen-Orient en terme de développement et de civilisation, soient privés d'eau, d'électricité et de services de voirie ; et où il n'existe même pas de poteaux électriques dont on pourrait drainer du courant. Sommes-nous dans la fable ?

Mais non, une visite aux rassemblements de Daouk, Saïd Ghawache ou Immeuble Gaza suffit à en prouver l'existence, sans compter que des rassemblements abritent, outre les réfugiés de Palestine et de Syrie, des familles asiatiques venues du Bangladesh et du Sri-Lanka, attirées là par la modicité des loyers – proche de celle des camps – sans compter les prix des denrées de première nécessité qui sont plus abordables que dans les autres voisinages. Celadit, il existe un projet « d'amélioration des conditions de vie dans les rassemblements d'accueil palestiniens ». Ce projet, qui relève du Pnud, avec le support financier des gouvernements allemand, japonais, suisse et américain, s'inscrit dans le cadre du « programme de stabilisation des conditions des rassemblements affectés par la crise syrienne » mis en place en 2013, après l'afflux massif de réfugiés fuyant la guerre en Syrie. Couvrant des besoins qu'aucun autre programme n'assure, ces services ont été bien accueillis par les populations des rassemblements, ainsi incitées à s'occuper plus « humainement » d'eux-mêmes. Grâce à ce programme, et selon les chiffres officiels, plus de 63 projets d'infrastructure ont été lancés, ainsi que la réhabilitation de 600 logements (reliés aux réseaux de distribution d'eau et d'égouts), dans 30 des 42 lieux de rassemblements répertoriés au Liban. En outre, plus de 350 emplois ont été assurés à des Palestiniens de Syrie. Enfin, un programme d'éveil à l'hygiène a été mis en place, qui a permis la distribution de plus de 5 000 unités d'hygiène. En dépit de ce gigantesque effort de l'Onu, les besoins restent immenses et, en définitive, c'est d'un règlement international durable que ces populations ont vraiment besoin. Il est en effet parfaitement évident que ces rassemblements ne sauraient accueillir toutes les familles qui s'y dirigent, d'autant que cet afflux est appelé à durer, voire à s'aggraver, dans une crise syrienne dont on ne voit pas la fin.

* Journaliste palestinien

Entre le travail et l'école, Mehdi et Mohammed ont perdu leurs rêves d'enfants

Patricia Khoder*

Tous les deux ne sont pas encore sortis de l'enfance, tous les deux ont été obligés d'assumer des responsabilités plus lourdes pour leurs frères épaulés, et tous les deux s'inquiètent pour leurs parents.

Mehdi et Mohammed ne se sont jamais croisés. Et pourtant ils ont plein de points communs. Les deux adolescents travaillent, tout en allant à l'école, pour aider leurs familles à joindre les deux bouts. Mehdi est Libanais, Mohammed Syrien.

Ouzai, un centre de l'ONG Beyond, mis en place il y a un peu moins de deux ans, pour venir en aide aux enfants en difficulté, qu'ils soient Libanais ou étrangers.

Mehdi, 14 ans, originaire de Ras el-Aïn, à Baalbeck, s'y rend tous les jours. C'est ici, qu'il vient tous les matins, pour étudier. Il suit des cours informels de mathématiques, d'arabe et d'anglais. Il y a un an, n'ayant pas encore son brevet, il a quitté l'école. Son père, marchand de journaux le matin et distributeur de cakes l'après-midi et en soirée, s'appauvrisait de jour en jour. Il a décidé donc de retirer ses trois enfants de l'école privée. Et comme il n'avait pas les moyens de payer la dernière scolarité de Mehdi, le petit garçon n'a pas pu avoir une attestation lui permettant d'être admis à l'école publique.

« Ma sœur va toujours à l'école. Mon frère aîné travaille. Il vend des ordinateurs et bricole tout ce qui est électricité », raconte Mehdi, qui donne beaucoup moins que son âge. Le matin donc, il se rend au centre de Beyond, puis rentre à 13 heures à la maison. De 14 à 19 heures, il travaille dans le salon de coiffure de son cousin. Il est shampooineur. Ensuite, il part aider son père à distribuer des cakes et rentre ensuite à la maison pour dormir.

« Le coiffeur me paie un salaire et les clients des pourboires. Tous les jours je fais en moyenne 10.000 livres, je les donne à ma mère en gardant quelques sous pour moi », raconte Mehdi, qui aime jouer au foot avec ses amis durant ses heures libres.

Beaucoup d'entre eux sont à l'école et ne travaillent pas. L'adolescent ne les envie pas. Acceptant docilement son



© Anwar Amro

sort, il soupire, esquissant un sourire : « C'est comme ça ! ». « Je dois aider mon père. Je m'inquiète pour lui. Il ne peut pas subvenir seul à nos besoins. Il est tout le temps fatigué. D'ailleurs mon frère tient à lui trouver un bon métier et moi quand je grandirai je lui offrirai une maison », ajoute-t-il résolu. Que veut-il devenir plus tard ? « Soldat de l'armée libanaise », répond-il.

Quel est son moment préféré de la journée ? « À 13 heures, quand je rentre à la maison pour manger et me reposer un peu avant de partir au travail ». Parfois aussi, il arrive à se ménager des heures de repos et de loisirs avec ses copains quand il a terminé un peu plus tôt.

Les week-ends, il se rend parfois au village. « Je vais me recueillir sur la tombe de mon grand-père maternel. Il est décédé il y a quatre mois. Il m'aimait beaucoup. Moi aussi », ajoute-t-il.

«Prendre l'accent libanais »

Nabaa, rue principale. Mohammed, 15 ans, réfugié syrien, vit avec sa famille dans un petit appartement tout propre, dans ce quartier pauvre de la banlieue-est de Beyrouth.

Mohammed se rend tous les matins à l'école publique Uruguay, à Sin el-Fil. L'après-midi et le soir, il travaille en tant que serveur dans une entreprise qui assure divers services touristiques. On fait appel à lui quand il y a des mariages et des réceptions. L'adolescent à deux sœurs et un frère benjamin qui vont à l'école et ne travaillent pas et un frère aîné, actuellement en difficulté. « Il a arrêté sa scolarisation et ne veut pas travailler. Il dit que le travail ne sert à rien puisqu'on va donner la paie à nos parents. Moi je m'inquiète pour ma famille. Il faut bien que nous payions le loyer. Mon père est journaliste, il travaille par intermittence et maintenant il vient de tomber d'une échelle et s'est brisé trois vertèbres au dos », raconte Mohammed, qui rêvait de devenir astronaute avant la guerre en Syrie. Aujourd'hui, tout ce qu'il veut c'est avoir un brevet et apprendre un métier. Originaire d'Alep, le père de Mohammed travaillait au Liban dans le bâtiment avant la guerre de Syrie. Avec les événements toute la famille a déménagé au pays du cèdre. « Tout a changé pour moi. La langue d'abord, il a fallu apprendre la langue avec le bon accent, se faire de nouveaux amis, s'habituer à un nouveau quartier et surtout se mettre à travailler », dit-il.

La famille de l'adolescent est actuellement aidée par l'association Libami. « Avant de prendre ce nouveau boulot, j'avais un autre rythme de vie. J'allais à l'école le matin. Je me rendais ensuite aux locaux de Libami où je mangeais et où on m'aidait un peu avec mes devoirs et ensuite j'allais au travail. Je préparais les narguilés dans un café situé au dessous des locaux de l'association. Et puis une fois, alors que je dégageais la mobilette du garçon livreur, parce qu'il était en retard et qu'il fallait fermer, les services de renseignements de l'armée m'ont arrêté », raconte-t-il. Mohammed, âgé à l'époque de 14 ans, a été incarcéré et frappé. Il a aussi perdu son emploi.

« Aujourd'hui, j'encaisse 24 dollars la journée quand il y a des réceptions. C'est une bonne paie. Je dois travailler de 14 heures à 2 heures du matin, parfois les soirées se poursuivent jusqu'au matin. C'est fatigant, mais c'est aussi de l'argent gagné assez rapidement », explique-t-il.

L'adolescent a fait aussi d'autres petits métiers, durant de long mois, il a travaillé à Hamra, portant les sacs des clients d'un supermarché.

Est-ce qu'il a été victime de méchancetés ? « Non, jamais. Les gens sont gentils. Les enfants de mon âge qui venaient avec leurs parents me souriaient et les adultes me donnaient de bons pourboires ». A-t-il jamais envié ces enfants ? La question le surprend, Mohammed répond : « Pas du tout. Ils ont leur vie, j'ai la mienne. La vie est ainsi faite... »

Dessiner, installés à un trottoir de Beyrouth

Nasser et Mohammed-Ali Darwish sont frères. Réfugiés syriens d'Alep, ils sont respectivement âgés de 11 et de 9 ans et ils aiment dessiner. D'ailleurs, le 8 août prochain, ils exposeront leurs cartes postales, aux couleurs éclatantes et aux dessins naïfs, à Venise, en Italie.

Tout a commencé il y a quelques mois, quand les deux garçons, dont la mère est morte en Syrie et dont le père ne travaille pas, ont commencé à dessiner en public en installant une table et deux chaises sur un trottoir de Mar Mikhaël, le quartier bobo de Beyrouth, tous les samedis après-midi, exposant leurs dessins sur une corde à linge entre un arbre et un poteau électrique.

L'idée est celle des deux frères qui ont été encouragés par les propriétaires et les employés des pubs, restaurants et fonds de commerce du quartier. Un libraire a commencé par imprimer leurs dessins en format de carte postale, les propriétaires des restaurants exposent les petits cartons multicolores et les employés des pubs et restaurants leur préparent de quoi manger, que ce soit quand ils dessinent sur leur table en plein air ou quand ils entrent pour solliciter des clients.

Les habitants les connaissent depuis plus de quatre ans. Avant de se mettre au dessin, les enfants mendiaient tous les soirs sur les trottoirs de Mar Mikhaël et de Gemmayzé. « Même s'ils arpentent les rues pour vendre leurs cartes postales, ces enfants sont protégés par les habitants du quartier qui sont très bienveillants à leur égard »,



© Anwar Amro

indique le galeriste damascène vivant au Liban, Samer Kozah, grâce à qui ces enfants sont devenus connus.

« C'était un simple "status" Facebook, qui a été repartagé plusieurs milliers de fois », dit-il.

Aujourd'hui, après de nombreux articles dans la presse et divers reportages télé, les enfants sont sponsorisés par une imprimerie du quartier qui reproduira leurs dessins et des artistes ont même proposé de leur enseigner les diverses techniques du dessin et de la peinture.

Ils vont toujours à l'école, et rêvent bien sûr de devenir peintres, des vrais, quand ils seront grands.

Dynamiser les capacités municipales à la lumière de la crise des réfugiés

Sami Atallah*

Au cours des dernières semaines, le Liban a vécu des élections municipales en dépit des inquiétudes au sujet de leur report par la classe dirigeante, comme elle l'avait fait pour les élections législatives et présidentielle. C'est donc un développement prometteur, d'autant que ces élections peuvent produire un nouveau leadership à un niveau local au moment où certaines municipalités jouent un rôle crucial dans la gestion de la crise des réfugiés. Non seulement les municipalités sont appelées à gérer sur le plan local la crise des réfugiés – le gouvernement central appliquant trop lentement les mesures adaptées à cette crise depuis son déclenchement – mais elles ont aussi un rôle-clé dans le développement du Liban, ce rôle étant aujourd'hui de la plus haute importance.

Les municipalités sont dotées de larges prérogatives pour accomplir tout travail public dans les limites de leur autorité sur un espace géographique précis. Ce travail comprend l'infrastructure routière, l'éclairage public, la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, des hôpitaux, le ramassage des ordures, l'urbanisme et même les activités culturelles. Certains facteurs empêchent toutefois les collectivités locales de remplir efficacement leur rôle, pourtant déterminant pour le développement général.

Un de ces facteurs réside dans le fait que certaines municipalités sont trop petites et par conséquent la collecte des taxes leur assure un revenu réduit, souvent insuffisant pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités et être financièrement indépendantes. Le Liban a actuellement plus de 1 000 municipalités (elles étaient 708 en 1998). Ce qui est 25 fois plus élevé qu'à Chypre où il n'y en a que 40, alors que cette île a pratiquement la même superficie que le Liban. C'est aussi le double des municipalités de la Croatie qui est cinq fois plus grande que le Liban. De plus, 70 % de ces municipalités ont une population de moins de 4 000 habitants. C'est pourquoi leurs revenus des taxes municipales ne sont pas suffisants pour leur permettre

d'accomplir leurs tâches et d'être en tout cas financièrement autonomes. 90 % des revenus de ces municipalités proviennent du Fonds municipal indépendant, qui lui pose un autre problème (voir plus loin). Avec des revenus aussi réduits, les pouvoirs locaux ne sont donc pas en mesure d'édifier une véritable administration et de recruter le personnel compétent pour accomplir les tâches qui relèvent de leurs responsabilités.

Si on examine de plus près les structures municipales existantes on peut rapidement déduire que bon nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de fournir des services favorisant le développement, soit parce qu'elles sont faibles soit parce qu'elles sont paralysées par une lourde bureaucratie. De plus, les municipalités ayant une infrastructure insuffisante ont généralement un nombre réduit de fonctionnaires à plein temps. Plus encore, certaines d'entre elles ont un grand nombre de postes vacants. 400 municipalités ont seulement un employé à plein temps et 87 % du nombre total ont un maximum de six employés. En d'autres termes, seulement 13 % des municipalités (près de 130) ont plus de six employés. Or ce chiffre est considéré comme minimal pour permettre à un pouvoir local de remplir son rôle. De même, seulement la

moitié des municipalités ont un personnel suffisamment compétent. Selon une étude relativement récente, 70 % des municipalités ont besoin de nouvelles recrues. Il apparaît aussi que de nombreuses municipalités ont recours à un personnel à mi-temps au lieu des fonctionnaires à plein temps. Ce qui augmente la pression sur leurs structures administratives et leurs capacités institutionnelles. 50 % des employés municipaux sont donc des travailleurs à mi-temps et 28 % des employés titularisés.

Un corps administratif faible, incapable d'assurer les services requis et de recueillir les revenus nécessaires d'une part et d'autre part, des revenus limités rendent les collectivités locales dépendantes du Fonds municipal et des décisions du pouvoir au sujet de la distribution des recettes. Mais la question est ailleurs. Il serait bon de connaître le montant des recettes déposées dans ce fonds. Ce qui reste un secret d'État. De même, il serait bon de connaître, voire de discuter, les critères de distribution de ces recettes aux différentes collectivités locales. En principe, la distribution prend en considération le nombre de résidents enregistrés et le montant des recettes collectées au cours des deux dernières années. Ce double critère favorise en réalité les municipalités qui ont un grand nombre d'habitants et qui,



par conséquent, reçoivent directement, par le biais des taxes, des fonds plus importants. De plus, ces taxes sont largement tributaires des prix de la vente, de la location et de l'exploitation immobilière dans ces municipalités. Ce qui signifie que les critères pris en considération favorisent les milieux urbains au détriment des collectivités rurales. Développer les revenus via les taxes doit aussi être une affaire locale. Les municipalités doivent donc faire des efforts pour percevoir directement les fonds qui leur reviennent. Elles comptent sur 36 taxes directes dont trois d'entre elles constituent 85 % du total des revenus qu'elles collectent directement. Le montant de ces revenus dépend de plusieurs facteurs dont l'évaluation de l'immobilier, la collecte des taxes et la gestion des fonds. Par exemple, la plupart des collectivités locales sont incapables de réévaluer les biens immobiliers, résidentiels ou commerciaux. Ce qui serait pourtant une source importante de revenus. Elles devraient pouvoir le faire tous les trois ou cinq ans, en développant les critères d'évaluation. Mais ce n'est pas fait dans la plupart, pour ne pas dire dans toutes, les municipalités du Liban. Le problème n'est pas limité aux recettes municipales. Il concerne aussi le budget de préparation et d'exécution des projets, sachant que les municipalités ne sont pas capables de faire les distinctions nécessaires entre les fonctions administratives et exécutives pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Justement, un des facteurs-clés pour assurer un meilleur fonctionnement des municipalités réside dans le questionnement et le contrôle de leur travail. Ce facteur est affaibli à plusieurs niveaux. Par exemple, la différence entre les électeurs inscrits sur les listes et les résidents empêche les habitants d'une localité de faire entendre leur voix à travers les élections. 42 municipalités ont ainsi un nombre de résidents qui fait deux fois celui des électeurs inscrits. Dans ces municipalités, 230 000 sont inscrits alors qu'en réalité, elles abritent plus de 900 000 résidents. Ce qui signifie qu'il y a plus de 670 000 personnes qui n'ont pas leur mot à dire dans les élections municipales. Par contre, 324 municipalités ont un nombre d'électeurs plus importants que les résidents réels. Certaines ont plus d'un million d'inscrits alors que moins de 336 000 personnes

vivent. Ce qui signifie que près de 700 000 personnes ont quitté leurs localités d'origine et sont moins concernées par le scrutin municipal, en ayant d'autres critères et d'autres intérêts. Dans les deux cas, la différence entre les inscrits et les résidents affaiblit le contrôle de l'action des municipalités par l'opération électorale.

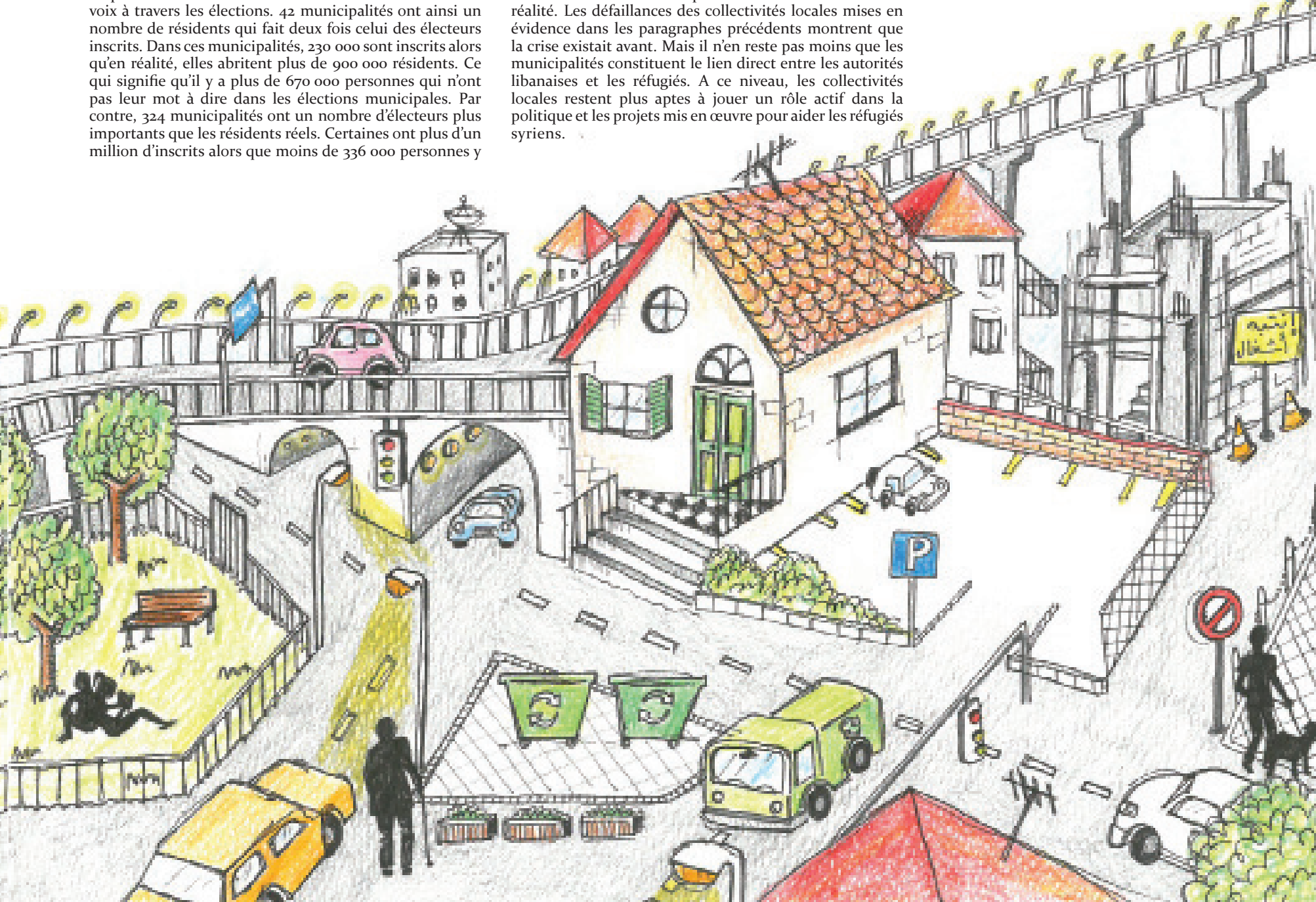
Mais le contrôle ne se fait pas seulement à travers les élections. Les citoyens devraient exiger des municipalités qu'elles accomplissent leur travail. Cela suppose que les municipalités soient plus transparentes dans la communication des informations pour que les citoyens puissent étudier les dossiers et s'organiser pour réclamer de meilleurs services.

Les citoyens font des efforts dans ce sens et certains ont même réclamé des municipalités monochromes, appartenant à la même confession que leurs électeurs. L'argument avancé pour une telle revendication repose sur la logique suivante : un conseil municipal homogène sur le plan confessionnel appartenant à la même confession que ses électeurs est censé donner de meilleurs services. Mais une étude effectuée par le centre LCPS dément cette logique et montre que dans les localités où les conseils municipaux sont d'une seule confession ou d'un seul camp, le même que ceux de leurs électeurs, les services fournis ne sont pas meilleurs que dans les conseils mixtes où les électeurs sont de confessions multiples. Ce qui montre que les municipalités dites homogènes ne sont pas plus performantes que les autres. Finalement, le meilleur moyen de booster l'action des collectivités locales reste la reddition de comptes et le contrôle du travail.

La crise des réfugiés syriens a mis en évidence tous ces problèmes. Affirmer que l'afflux des réfugiés a provoqué une crise au Liban n'est pas tout à fait conforme à la réalité. Les défaillances des collectivités locales mises en évidence dans les paragraphes précédents montrent que la crise existait avant. Mais il n'en reste pas moins que les municipalités constituent le lien direct entre les autorités libanaises et les réfugiés. A ce niveau, les collectivités locales restent plus aptes à jouer un rôle actif dans la politique et les projets mis en œuvre pour aider les réfugiés syriens.

Mais pour cela, l'aide du gouvernement central est requise. Le gouvernement doit donc avoir une vision globale de la crise des réfugiés et de la manière de les aider. Et il doit aussi distribuer les tâches aux collectivités locales. Dans ce contexte, le rôle des municipalités dans la gestion de la crise des réfugiés doit faire partie d'un grand travail, conçu par le gouvernement central, soutenu par les organisations internationales et les donateurs et exécuté par les collectivités locales. Une série de recommandations peuvent être faites inspirées des conclusions des débats organisés par le LCPS l'an dernier, qui ont réuni des représentants des collectivités locales et des responsables officiels au sein du gouvernement. Plus précisément, il a été demandé au gouvernement de transférer aux collectivités locales les fonds déposés dans le Fonds municipal indépendant, ou en tout cas de permettre à ces dernières d'avoir accès aux montants déposés dans ce fonds. Il devrait aussi les pousser à se doter des équipes nécessaires pour accomplir le travail qui leur est demandé. Il doit donc les encourager à recruter un personnel compétent. Il doit encore évaluer les besoins des collectivités et faire des études sur le terrain pour pouvoir mettre au point une politique et une stratégie qui bénéficie aux municipalités et tienne compte de ses propres intérêts. De même, des sociétés d'audit devraient surveiller le travail des municipalités pour assurer une bonne gestion des ressources. En même temps, les donateurs doivent reconnaître les besoins spécifiques des collectivités locales, alors que les organisations internationales devraient coordonner leur action avec elles pour optimiser le travail et assurer une complémentarité entre elles.

* Directeur exécutif du «Lebanese Center for Policy Studies» (LCPS)



De multiples services offerts aux réfugiés passent par les municipalités

Lara EL-Sayed*

Les municipalités du Liban se trouvent dans un état d'alerte permanent depuis qu'a débuté le flux de réfugiés syriens, ceux-ci représentant désormais plus du tiers des habitants.

Les municipalités, tout comme les organisations de la société civile, se sont transformées en de véritables cellules actives en vue d'accompagner les réfugiés et de répondre à leurs besoins, notamment avec le recul des services offerts par certaines organisations internationales ou régionales. Le flux des réfugiés s'est alors mué en un fardeau qui a épuisé les municipalités en raison de l'accumulation des problèmes qui en ont résulté, l'ampleur des besoins et la difficulté d'assurer à ces nouvelles populations les moyens de se loger et de se sustenter.

Des décisions municipales ont dû être prises dans plusieurs régions, comme celle d'imposer le couvre-feu ou de limiter le nombre d'habitants dans les unités de logement. Ces mesures n'obéissent pas à une logique « raciste », mais à une tentative de prévention sécuritaire, selon les municipalités concernées. Celles-ci ont dû aussi assurer l'eau courante et l'électricité, s'occuper des eaux usées et des déchets, et ouvrir des canaux de communication avec les ONG locales et internationales afin de limiter les répercussions de la crise, en attendant les solutions espérées.

Une coordination pour limiter le gaspillage

La ville de Saïda est considérée comme un cas exemplaire d'accueil des réfugiés, ainsi que le souligne le responsable de ce dossier dans son conseil municipal, Kamel Kazbar. « Dès le début de la crise, nous avons créé une fédération des organisations de secours et de développement à Saïda et dans le Sud, afin de recenser et d'enregistrer le nombre de réfugiés qui affluaient dans cette région, et dans l'objectif de répondre à leurs besoins, dit-il. Leur nombre atteint aujourd'hui 5 627 familles, soit environ 32 531 individus, répartis sur les différents quartiers de Saïda et de ses environs, ainsi que dans le camp palestinien de Aïn el-Héloué. »

Selon Kamel Kazbar, la fédération se charge de la coordination entre les organisations d'aides aux réfugiés. « Ces mesures ont permis de limiter le gaspillage et d'assurer que des aides parviennent à toutes les familles sans exception, précise-t-il. Nous sommes dorénavant au fait des besoins de chaque famille. Cette coordination a permis d'alléger les souffrances et de réduire les risques de problèmes, que ce soit au niveau sécuritaire ou social. »

Quatre ans après le début du flux de réfugiés syriens à Saïda et dans ses environs, Kazbar estime que « ces familles vivent désormais dans un état de stabilité financière, notamment par le biais des programmes de soutien mis en place par les ONG, et en raison de la capacité des Syriens à travailler dans plusieurs domaines pour une rémunération relativement inférieure à celle des Libanais ». « La municipalité

est soucieuse de respecter un certain ordre de priorité dans les services assurés aux réfugiés, poursuit-il. Ainsi, la proportion de réfugiés qui vivent actuellement dans des appartements moyennant un loyer s'élève à 98 %, alors que 2 % seulement sont regroupés dans des complexes gratuits. Des aides leur sont versées pour leur permettre de s'acquitter du loyer, ainsi que pour leurs dépenses dans les domaines de la santé et de l'hospitalisation. C'est ce qui a permis d'alléger le poids des dépenses sanitaires que versait le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (UNHCR). Il en est de même dans le domaine de l'éducation : bien que la scolarisation gratuite ait été assurée par le gouvernement et les organisations internationales, nous avons dû nous occuper du transport des élèves ».

Affronter la culture de la méfiance

En raison du fardeau que représente le flux des réfugiés, des programmes d'aide aux municipalités ont été mis en place par l'État comme par les organisations internationales, visant en premier lieu à maintenir la stabilité sociale et à éviter les cas d'injustice. Certains de ces programmes ont permis de renforcer les infrastructures et les services, d'autres étaient axés sur les offres d'emploi, d'autres encore visaient à renforcer les capacités d'organisation du flux des réfugiés, mettre en place les structures d'accueil et réduire les risques sécuritaires, dans un contexte d'augmentation du taux de criminalité. En raison de l'inquiétude croissante des Libanais, amplifiée par les événements qui ont secoué Eرسال, et de la situation dramatique de plus de 1,2 million de réfugiés, la culture de la méfiance à l'encontre des réfugiés s'est généralisée dans tout le pays, atteignant quelquefois

les limites du racisme.

Dans le caza du Akkar, qui accueille près de 106 000 réfugiés et qui a perdu six de ses habitants dans les affrontements entre l'armée libanaise et les groupes armés à Eرسال, les réfugiés sont désormais vus comme un danger permanent. Certaines municipalités ont, par conséquent, pris à leur égard des mesures de prévention comme le couvre-feu ou l'interdiction de circuler en moto.

Le président du conseil municipal de Hrar, Khaled Youssef, insiste sur le fait que « ces mesures préventives ne sont pas dirigées contre les réfugiés, mais sont prises dans l'intérêt des Syriens et des Libanais, pour le maintien de la sécurité ». Il ajoute : « Les réfugiés ont le droit de travailler et de faire ce qu'ils veulent, dans certaines limites. En tant que municipalité, nous leur apportons les aides nécessaires. Avec le concours de l'organisation « Mada », nous mettons en place des programmes de renforcement des relations entre réfugiés et résidents ». Il insiste particulièrement sur les aides dans le domaine de la santé, « étant donné qu'il existe des cas dont le traitement n'est pas couvert par les organisations internationales ».

« Bien que l'augmentation du nombre de réfugiés ait eu une incidence négative sur les services, le marché de l'emploi et le montant des loyers, la plupart des réfugiés syriens ont réussi à s'intégrer dans la société locale », estime Khaled Youssef. Ahmed Kassir, un réfugié syrien, pense que les municipalités du Liban-Nord ont constitué un environnement propice aux réfugiés, leur apportant les secours nécessaires dans la mesure de leurs moyens, et prenant des décisions restrictives qui ont varié suivant les régions et leurs spécificités.

« Les mesures restrictives à l'encontre de

certains ouvriers syriens se justifient dans les régions touristiques comme Jbeil ou Halate, poursuit-il. Dans d'autres régions, les couvre-feux et l'interdiction de circuler à moto après 18 heures sont perçus, par les réfugiés, comme une limitation de leurs mouvements. Ils se sentent par conséquent comme en prison. Afin de ne pas susciter en eux un sentiment de discrimination, il faudrait donc alléger ces mesures et les rendre effectives après 22 heures seulement. »

Cette position est aussi celle de Yahia Hachem, un autre réfugié syrien. Celui-ci comprend les mesures visant à limiter les déplacements sur deux-roues, étant donné que ce moyen de transport est utilisé de manière privilégiée par les cellules criminelles dormantes. Mais il est erroné, selon lui, de l'appliquer à tous les conducteurs sans exception. Tout en reconnaissant les efforts des municipalités dans l'accueil des réfugiés, il assure que ces derniers ne doivent pas être perçus comme une concurrence déloyale envers les Libanais, soulignant que leur seul souci est de s'assurer une vie digne en attendant le retour chez eux.

D'un point de vue légal, les municipalités n'ont pas le droit d'imposer une limitation de mouvements à quelque personne que ce soit, assure Nevine Habbal, avocate, vu que de telles mesures sont considérées comme contraires aux droits de l'homme. Toutefois, poursuit-elle, l'article 74 du décret 665/97 de la loi sur les municipalités permet à celles-ci d'interdire tout ce qui pourrait constituer une menace à l'ordre public, à la sécurité ou à la santé publique. Sous couvert de cette prérogative, les municipalités ont pu prendre ce qu'elles ont appelé des « mesures préventives », surtout après la multiplication des incidents sécuritaires, plus particulièrement les vols à l'arraché. Nevine Habbal estime que « les municipalités n'ont pas pris de mesures exagérées, facilitant au contraire le mouvement des réfugiés, notamment dans les cas d'urgence ».

En raison du fardeau que représente le flux des réfugiés, des programmes d'aide aux municipalités ont été mis en place par l'État comme par les organisations internationales, visant en premier lieu à maintenir la stabilité sociale et à éviter les cas d'injustice

Couvre-feux et droits de l'homme dans le cadre de la crise Syrienne au Liban

Palig Taslakian*

Les dictionnaires Oxford définissent le couvre-feu comme étant « une réglementation interdisant aux individus de sortir durant certaines heures, surtout le soir ». Le concept en soi n'est pas récent, mais n'a été utilisé qu'à partir des années 1900 dans le cadre d'une politique de contrôle de délinquance juvénile.⁽¹⁾

Bien que ces mesures puissent s'avérer efficaces du point de vue criminologique, il n'en demeure qu'elles soulèvent de sérieuses inquiétudes quant aux droits fondamentaux. La liberté de circulation et d'association se heurtent à l'ordre public, plus spécialement à la sûreté et la sécurité publiques. Au Liban, la gestion de la circulation et la protection de la sûreté et la sécurité publiques entrent dans le champ de compétence des autorités locales en vertu de l'article 74 de la loi Municipale numéro 118 en date du 30 Juin 1977. Dans un contexte de crise syrienne et de conflit armé en Syrie laquelle partage de larges frontières avec le Liban ainsi que des attaques terroristes perpétrées sur le territoire libanais, la sécurité et l'ordre public sont érigés au rang prioritaire pour les autorités locales et les forces de l'ordre, surtout à l'issue des événements de l'été 2014. Les prérogatives des municipalités au regard de la gestion des conséquences de la crise syrienne dans le champ de leur compétence territoriale sont élargies par le Ministre de l'Intérieur. Des couvre-feux systématiques sont imposés par les municipalités tout au long du territoire libanais en tant que mesure préventive, contrairement aux habitudes, sachant que les couvre-feux sont des mesures exceptionnelles, en général prises en réponse à une menace sécuritaire, réelle ou potentielle. Avec l'augmentation du nombre des réfugiés au Liban, excédant parfois le nombre des citoyens libanais dans certaines zones, surtout les villages, ces mesures sont imposées par les municipalités suite à des atteintes aux personnes ou aux biens, des harcèlements physiques ou verbaux, selon une municipalité au Sud-Liban par exemple; en d'autres termes, en guise de réponse à une perturbation de l'ordre public et en prévention de futures perturbations, ce qui explique leur récurrence dans les régions frontalières plus influencées par le conflit syrien et exposées à des activités irrégulières à la frontière, telle que la Bekaa. Par conséquent, dans le cadre de leur compétence territoriale, les municipalités utilisent les couvre-feux comme un moyen de maintien de la paix et la tranquillité publiques et/ou d'en empêcher les atteintes. Ils sont également utilisés comme un moyen de contrôle démographique. De plus, certaines municipalités déclarent clairement avoir pris ces mesures afin de prévenir la mise en place de mesures d'autoprotection par des citoyens libanais et d'exacerbation des tensions entre les syriens et les communautés locales. Les couvre-feux sont alors justifiés par les autorités municipales dans le sens où ils leur permettent de protéger la population locale et de maintenir l'ordre public.

Afin d'analyser la situation des couvre-feux imposés aux réfugiés syriens, il serait pertinent d'examiner les conditions de leur mise en place en vertu de la législation libanaise. Les pratiques locales démontrent que les couvre-feux sont en règle générale imposés le soir à partir de 19h00, 20h00 et 21h00 jusqu'à l'aube, souvent aux alentours de 6h00. Dans plusieurs zones, ils sont fonction du genre des destinataires et ciblent uniquement les hommes. Ainsi, dans certaines régions, la circulation et le rassemblement des femmes sont-ils autorisés la nuit alors que ceux des hommes sont strictement interdits, même le jour, puisque les femmes ne sont pas perçues comme une menace sécuritaire ou ayant tendance à s'impliquer dans des activités illégales. Concernant les sanctions, les municipalités appliquent la méthode de riposte graduée. Ceux qui violent les couvre-feux font souvent l'objet d'un avertissement s'il s'agit d'une première infraction et sont arrêtés en cas de récidive. Aussi, dans plusieurs zones, existe-t-il des exceptions à l'interdiction de circuler telles que les urgences médicales. Ceci dit, le recours à de telles prérogatives par les autorités locales doit être examiné au regard du respect des droits



© Illustration de Sandra Jabr

et libertés fondamentaux. En effet, la mise en place de couvre-feux soulève plusieurs questions relatives aux droits de l'homme : atteintes aux libertés publiques, plus spécialement la liberté de circulation et la détention arbitraire, puisque les contrevenants sont susceptibles d'être arrêtés par les autorités locales. Les articles 8, 9 et 13 de la Constitution libanaise protègent la liberté de circulation, de conscience et d'association. Cela dit, l'exercice de ces libertés est restreint par la loi et l'ordre public. L'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme consacre quant à lui le droit à la liberté de circulation et au choix de résidence sur le territoire d'un Etat donné. De ce fait, la mise en place de couvre-feux relève d'une pratique qui porte atteinte aux libertés individuelles garanties par les textes nationaux et internationaux. Par conséquent, la privation de liberté est l'exception et doit faire l'objet d'un strict contrôle. La jurisprudence libanaise va dans le sens de cette interprétation des droits constitutionnels⁽²⁾ qui doivent être garantis. Le contrôle judiciaire s'exerce sur les conséquences des actes municipaux puisque le juge judiciaire est le « gardien des libertés individuelles ». Toute atteinte illicite à un tel droit ferait l'objet du contrôle judiciaire sous les conditions cumulatives suivantes : action matérielle entreprise par l'administration, atteinte à un droit à la propriété ou à une liberté individuelle et violation excessive qui entache l'action de l'administration. Se soulève alors la question de la durée de détention, la nécessité d'un contrôle administratif ou la possibilité d'un contrôle judiciaire en pratique, ainsi que la nécessité de claires instructions limitant le pouvoir discrétionnaire des autorités locales aux stricts besoins sécuritaires liés aux spécificités territoriales. En cas d'abus, l'administration doit se voir sa responsabilité engagée. En tant que mesures préventives, les couvre-feux sont proportionnels à la perception de la menace dans une zone donnée. Ceci explique d'ailleurs la divergence d'application soulevée entre les zones rurales et les zones urbaines telle que Beyrouth par exemple. Les petits villages étant géographiquement plus faciles à contrôler, la plupart des couvre-feux sont instaurés dans les zones rurales où ils

sont plus efficaces et leur stricte exécution est plus facile à réaliser que dans la capitale. Aussi, les couvre-feux sont-ils moins observés dans certains quartiers comme Achrafieh et Hamra où les forces de l'ordre tendent à être plus permissives que dans les régions rurales. Ce fait crée une situation discriminatoire entre les réfugiés basée sur leur situation socio-économique. L'interaction directe avec les réfugiés syriens dans la vallée de la Bekaa a permis d'avoir un retour sincère de leur part concernant les couvre-feux. Bien que la plupart des personnes interrogées soient anonymes sur la nature restrictive de ces mesures notamment en cas d'urgence la nuit ou pour les visites familiales, le traditionnel « sahar », la plupart déclarent comprendre les raisons sécuritaires motivant ces mesures. Cela dit, ils auraient espéré la mise en place d'autres mesures par les autorités afin de préserver la sûreté publique qui ne pénaliseraient pas toute une communauté. Les réfugiés ont également exprimé un sentiment de discrimination à leur égard puisque les couvre-feux s'imposent uniquement aux Syriens à l'exclusion des autres nationalités. La discrimination est également clairement exprimée dans les textes constitutionnels susmentionnés relatifs à la protection des libertés puisqu'ils situent sous le « Chapitre 2 Des libanais, de leurs droits et de leurs devoirs ». En d'autres termes, ces textes excluent clairement les non-libanais, qu'ils soient réfugiés ou pas. Ceux-ci devront alors recourir à la protection des instruments internationaux concernant les violations de ces droits.

Conclusion

Distinction entre syriens éduqués et moins éduqués par l'administration libanaise. Alors que maints citoyens syriens relevant d'un certain statut social perçoivent ce traitement comme un acte positif de la part des autorités libanaises à leur égard reconnaissant leur statut socio-culturel, il n'en demeure que les personnes n'appartenant pas à la même catégorie sociale devraient être traitées avec le même égard.

(1) Crime and punishment. A history of the criminal justice system, Second Edition, Mithel P. Roth, p 31.

(2) Juge des référés de Beyrouth, décision du 20 juin 2014, (Adel, 2e Partie, 2015, p. 1049).

Le responsable des camps syriens, un homme de pouvoir qui tient en mains le sort... des réfugiés

Malek Abou Kheir*

Vous devez avoir son consentement avant d'agir. Lui seul a le pouvoir de décision dans le camp. Il est là au cas où vous voulez distribuer des aides. Il peut même en priver certaines familles, parce qu'il estime qu'elles ne le méritent pas. Parfois, il distribue lui-même les aides et ne vous autorise pas à superviser son travail... même si sa manière de faire n'est pas équitable. Bref, il est le chef de l'État de chaque camp. Il en est le responsable et le principal décideur.



Il existe plusieurs façons pour désigner le responsable du camp, comme le fait que celui-ci loue le terrain au propriétaire, qu'il y dresse des tentes avant de faire venir des réfugiés. Puis, il perçoit le loyer. Il s'agit, bien entendu, d'un prix qui oscille entre 100 000 et 200 000 LL pour chaque tente. Il va sans dire qu'une grande part des gains lui revient.

Le responsable du camp peut également être désigné directement par le propriétaire du terrain, sans avoir recours à un contrat de location, avec pour mission celle de superviser la situation dans le camp. À cet effet, il jouit de prérogatives absolues qui l'autorisent à agir vis-à-vis de quiconque. Ainsi, il a le droit de chasser quelqu'un du camp, de l'autoriser à y rester, de lui acheminer des aides, etc.

Zaher est un jeune Syrien qui fait du volontariat. Souvent, il a des difficultés à distribuer les aides dans certains camps, parce que le responsable des lieux ne l'autorise pas à le faire, et ce pour de multiples raisons. « Les causes diffèrent d'un camp à l'autre, explique-t-il. Certains responsables exigent de recevoir le quart des aides, quitte à distribuer le reste aux habitants du camp. Évidemment, ces derniers n'ont pas le droit de protester. Je refuse et je recours à un subterfuge. Ainsi, j'attends les habitants de son camp dans un autre camp pour leur donner les aides. D'autres responsables insistent à distribuer eux-mêmes les aides, et se livrent par conséquent à une discrimination entre les habitants, allant même, selon leur humeur, à priver certains d'entre eux des aides. Je refuse donc de confier aux responsables des camps les aides. »

La politique visant à contrôler le destin de nombreuses familles déplacées ne se limite pas aux plus âgés d'entre elles, mais englobe les enfants aussi. À Bar Élias, dans la Békaa, au Liban, le responsable d'un camp avait interdit aux enfants de se rendre à l'école qui s'était engagée à assurer un enseignement gratuit à tous les enfants qui la fréquentaient. Ces enfants ont ainsi été obligés d'aller dans une autre école payante pour étudier, sachant que le responsable du camp percevait une partie des scolarités payées par les élèves.

Nombreuses sont les histoires relatant les excès des responsables des camps syriens. Nombreux sont aussi les témoignages que les habitants des camps craignent de partager publiquement, de peur d'être expulsés. Eux, qui avaient fui la guerre, l'enfer syrien et les détentions et qui se sont révoltés contre cette situation, se retrouvent aujourd'hui sous la coupe d'un autre pouvoir qui exerce le même rôle, mais sous le label du « contrôle des aides ». Ici, ils ne peuvent pas se révolter ni se rebeller. Ils doivent au contraire s'adapter à la situation présente. Les habitants des camps sont témoins de la discrimination lors de la distribution des aides. Ils sont aussi conscients du fait que le responsable du camp est le principal décideur de la légitimité de leur présence dans le camp. Bien qu'ils soient conscients de ses outrances à leur égard, ils préfèrent garder le silence. Ils évitent d'en parler à la presse. Lorsqu'ils sont interrogés sur le rôle de ce responsable, ils répondent dans la majorité des cas : « Nous devons supporter et patienter, jusqu'à ce que nous puissions rentrer en Syrie. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une position de faiblesse et

nous ne pouvons pas réclamer nos droits. Mais lorsque nous rentrerons, nous prendrons la décision adéquate ». Le responsable du camp sait que les habitants des lieux sont sans défense. Il sait aussi que rien ne peut les protéger de son despotisme. Au contraire, dans certains cas, il use de ce pouvoir à des fins personnelles. En effet, dans l'un des camps de Tripoli, au Liban, le responsable a privé tous les enfants d'enseignement parce que l'un des établissements scolaires avait refusé de lui verser la somme de 8 000 dollars. Lorsque l'un des parents a protesté, il l'a menacé de le livrer aux autorités libanaises sous prétexte de ne pas posséder des papiers officiels, en l'occurrence d'un permis de séjour au Liban, ce qui lui faisait courir le risque de longues années de prison. Il est connu que la majorité des réfugiés syriens ne possèdent pas des permis de séjour en raison des procédures difficiles à suivre et de la valeur élevée des garanties exigées.

Malgré tout ce qui a été dit, certains habitants des camps font l'éloge du responsable. Et ce en raison, prétendent-ils, de son bon caractère, de sa gestion correcte du camp, de la manière juste dont il les traite et du fait qu'il distribue les aides (financières et alimentaires) de manière équitable. Malheureusement, ces habitants constituent une minorité qu'on peut compter sur les doigts d'une seule main, à l'ombre d'une politique générale dont sont victimes les réfugiés syriens.

* Responsable médias syrien

Toujours avec nous, sur la rive de nos rêves

Hussein el-Maghout*

Tout le monde est passé par là. Personne n'oubliera ses pas dans ces rues et ruelles. Malheureusement, ce pays qui occupe solidement une partie de notre cœur ne constituera qu'une courte étape, et nous ne le quitterons malgré nous.

La ville, qui n'est pas restée uniquement un simple lieu géographique voisin, a permis de fuir vers elle, échappant à un cercle de la mort devenu de plus en plus étroit et cela malgré ce qu'elle a vécu au cours de la moitié du siècle dernier. Elle demeure belle, comme le regard d'un enfant qui ne voit qu'une grande montagne verte et une mer qui peut balayer toute la solitude couronnée par les murs multicolores des rues de Beyrouth, incapable de faire du mal à quiconque.

* * *

Je suis véritablement nostalgique de Damas, avec ses vieux murs qui s'érodent, comme nous nous érodons loin d'elle. J'ai vraiment la nostalgie de Damas, comme j'ai la nostalgie de Beyrouth, alors que je vis en son sein. Ici, si tu imagines un peu, pendant que tu es assis dans un de ses cafés, les lumières de ses rues s'éloignent de toi quand tu la regardes pour une dernière fois, assis dans un avion, tout te semblera très laid. « Seuls resteront » ceux qui ont aimé véritablement Beyrouth. J'ai marché dans toutes ses rues et j'ai connu véritablement cette ville que l'on compare à une femme ivre et dont tout le monde parle. Ce même amour de Damas, se trouve ici, à chaque endroit.

* * *

Si je pouvais revenir un peu en arrière, juste à ces quelques heures que j'ai passées à la frontière avant d'arriver ici. Pas pour grand-chose. Je veux juste découvrir la ville à nouveau. Je me rappelle de la première fois quand j'ai marché dans l'une de ses rues bondées de personnes âgées. Ils avaient raison de se moquer de mon pantalon déchiré et un peu

sale. « Le Liban sera reconstruit » malgré tout. A travers mon pantalon déchiré, à travers les complets vestons et les bureaux, à travers tout sauf à travers ces treillis de camouflage, qui ne font rien que créer une plaie à laquelle personne ne s'habitue.

Si je pouvais revenir en arrière et marcher pour la première fois dans une rue adjacente à ce qui reste du bleu de la mer. C'est cette même mer qui avale gloutonnement ceux qui portent des gilets de sauvetage et qui tentent de fuir. Sa belle couleur bleue ne ressemble à rien, sauf aux fenêtres de Beyrouth toujours ouvertes. Ici, de chaque fenêtre se dégage une mélodie différente des tambours qui grondent au quotidien à Damas et que Damas est obligée d'entendre, tout comme Beyrouth qui a été obligée par le passé d'entendre ces mêmes sons. Beyrouth les a transformés en voix qui chantent pour réprimer la violence destructrice qui se cache dans chaque être humain.

* * *

Tous les jours, des artistes, qu'ils soient musiciens, peintres, cinéastes ou metteurs en scène, sortent et tentent de se débarrasser à travers leurs œuvres de ce que la guerre a laissé de noir dans leur âme. Ils essaient de couvrir la fumée par les couleurs de la liberté qui lutte pour sortir et révéler cinquante ans d'injustice. La première étape de cette révélation était Beyrouth, qui leur a ouvert ses galeries et ses théâtres. Ces artistes n'avaient qu'à faire ce qu'ils savaient faire. Elle leur a donné une opportunité à la place d'un cercueil à Damas. Ils ont survécu et ont réussi en faisant échec au fait de devenir les héros personifiés de leurs propres œuvres. Ils ont tout transformé en

vidant, l'espace de quelques secondes, de longues années d'oppression. Ils ont été obligés de quitter Damas, Beyrouth les a accueillis en leur ouvrant ses bras.

* * *

Nous sommes tous au Liban sur les rives d'un rêve, tentant de donner plus de poids à notre présence pour devenir plus aptes à le réaliser. Nous prenons tous les bateaux qui quittent au quotidien tous les vieux ports pour ramasser ce qui reste des rêves de ceux qui ont fui en prenant la mer pour ne plus jamais atteindre une terre ferme plus sûre. Ils sont restés là bas, au milieu de détails qu'ils ont décidé d'emporter avec eux en quittant leurs villes, leurs villages et leurs quartiers. Ces endroits attendent le retour de tous. Nous sommes là, sur la rive d'une nostalgie assassinée il y a peu. Et nous essayons de compenser avec l'amour que nous portons pour Beyrouth.

* * *

Ceux qui ont quitté Beyrouth me demandent toujours pourquoi j'y suis resté, malgré le fait que ne respecte plus les conditions de mon séjour. Je ne leur ai jamais répondu. Je change toujours de sujet. Je raconte n'importe quoi, leur parlant par exemple de la table vide devant moi. Je ne dirai pas à celui qui me pose la question que j'ai découvert un nouveau café à Beyrouth qui ressemble à un café de Damas. Il est impossible d'apprendre à quelqu'un l'amour ou l'attachement qu'on porte à quelque chose.

* Jeune syrien

Beyrouth, mon foyer, ma famille

Raya Abou Kheir*

Chaque matin, je me tiens devant ma fenêtre. Debout, je jette un regard sur les lieux qui m'entourent. Une question que je fuis en permanence me taraude : est-il possible que j'aie pu avoir perdu mon sens patriotique ? Je pense aux trois ans passés à suivre les nouvelles de la révolution et des martyrs, des attentats, des États qui complotent, de ceux qui bénéficient de la guerre dans mon pays. Je suffoque. Quelle est exactement la définition du sens patriotique ?

Depuis deux ans, j'ai subitement cessé de suivre les nouvelles. Les mêmes questions ont commencé à me hanter l'esprit : est-il possible que je ne sois plus concernée par ce qui se passe ? Est-il possible que toutes ces images relayées par les agences de presse ne m'émeuvent plus ? Est-il possible que j'aie pu perdre tout attachement à mon pays ? Il ne me manque plus. Je veux juste préserver « une poignée » de souvenirs de beaux moments que j'ai vécus là-bas, de peur qu'ils ne soient remplacés par les images de la destruction et des ruines. Mon nom est Raya. J'ai 25 ans. Je suis arrivée il y a deux ans à Beyrouth. Mon expérience ici n'a rien à voir avec celle de beaucoup d'autres Syriens. J'ai l'impression d'être chez moi à Beyrouth. J'ai eu la chance d'avoir trouvé du travail sans grande peine. J'ai commencé en effet à travailler quinze jours après mon arrivée et j'occupe depuis le même poste. La plupart de ceux qui me connaissent savent que je

suis la Syrienne qui s'exprime avec l'accent libanais. Certains ont du mal à croire que je viens du pays voisin parce que mon accent est devenu effectivement libanais. D'autres s'étonnent et me reprochent d'avoir renoncé au mien. Il m'arrive de me justifier, mais la plupart du temps, je ne le fais pas.

Ici, j'ai eu la possibilité de rencontrer beaucoup de gens et de développer des amitiés. Certains amis sont devenus plus proches de moi que ceux qui m'entouraient dans mon pays. Cela me procure un sentiment de sécurité.

J'occupe le même poste depuis près de deux ans. En six ans, c'est la première fois que cela m'arrive. Auparavant je ne restai pas plus de quelques mois au même endroit. Ici, personne ne m'importune et je n'ai pas été confrontée à des comportements racistes, condescendants ou sectaires. Je trouve souvent des excuses à ceux qui ne cachent pas leur agacement face à la

présence massive de Syriens au Liban. Je ne peux pas en vouloir à un pays qui compte quatre millions d'habitants et qui accueille plus d'un million de réfugiés syriens.

Je critique ceux qui comparent la guerre de Syrie à celle du Liban et qui rappellent que des Libanais s'étaient à un moment donné réfugiés en Syrie. Je lance une plaisanterie en disant que si les Libanais s'étaient rendus tous l'un après l'autre en Syrie, ils n'auraient pas dérangé les Syriens, tellement est grande la superficie de leur pays, comparée à celle du Liban.

La différence entre la Syrie et le Liban est que mon pays accorde toujours la priorité aux étrangers. Le salaire de ceux qui travaillent en Syrie, qu'ils soient Libanais ou autre, est le double de celui des Syriens. Ce que je veux dire en définitive, c'est que le problème ne se pose pas à notre niveau, nous le peuple, qu'il soit syrien ou libanais. C'est ce qu'« ils » nous ont appris et gravé en nous. Ce sont « eux » qui contrôlent

nos postes, nos salaires et nos modes de vie, qui nous offrent des opportunités ou qui les donnent à d'autres, créant ainsi une différence de classes et favorisant la haine et le racisme entre les peuples et les communautés.

En définitive, je suis arrivée à une seule conclusion : depuis deux ans, je vis ici mes plus beaux moments. J'y entretiens les plus belles relations de ma vie. J'ai travaillé et j'ai peiné ici. Ce « ici » est devenu ma seconde patrie. Une patrie est synonyme de générosité, d'amour, de sincérité et de bon traitement. Elle n'est pas une terre autour de laquelle on se dispute pour la posséder.

Pour finir, je dois dire : Mon foyer, ma famille sont ici... à Beyrouth.

* Citoyenne syrienne installée à Beyrouth

Ô Damas, ô Beyrouth, senteurs de thym et d'orangers en fleur

Amal Chéhab*

Beyrouth-Damas. Le grand fossé entre deux mondes. La première fois, je m'en étonnai comme s'étonne un touriste qui visite un pays pour la première fois. C'était après avoir obtenu mon permis de séjour au Liban. J'étais à Damas comme quelqu'un qui collectionne les photos et dévisage les gens... Qui peuvent-ils être ? À quoi pensent-ils ? Comment vivent-ils ?

Beyrouth avait été pour moi l'unique voie de sortie de l'enfer syrien. À mes yeux, une ville d'Europe de l'Est égarée dans de sombres capitales arabes. Mon intuition en accentuait les marques distinctives, et d'abord le calme et la sécurité, silence des balles et du canon... et une vie nocturne étourdissante.

Pourtant, pour un Syrien débarqué récemment à Beyrouth, ce n'était ni le sentiment de sécurité né de la conscience qu'on ne mourra pas sous les balles et les bombes, ni le plaisir de marcher sur le trottoir d'une ville sûre qui faisait le plus de différences. Ces choses-là étaient un peu acquises dans la Syrie d'avant. Ce qui l'était moins, c'est de voir un monde qui, même pas pour un temps très court, semblait ignorer ce que peut être une guerre civile ou mondiale comme celle qui ravageait la Syrie. J'en dévisageais les habitants comme une espèce humaine singulière ; en fait, je me croyais moi-même venu d'un autre monde. Je me taisais beaucoup et multipliais les sourires, « mon passeport de rechange ».

Ce fut ce même sentiment qui me prit à mon premier retour en Syrie, en dépit de la brièveté de mon premier séjour (15 jours) au Liban. Il ne me fallut pas beaucoup pour que je me sente, en Syrie, au milieu d'une faune humaine compliquée, des regards obliques méfiants, des yeux qui questionnent, malgré l'adresse des gens à s'inventer des moments heureux aux occasions ou dans les restaurants, sans pour autant pouvoir s'en masquer le cachet artificiel et irréel dans ce pays de la mort par excellence.

Même comme ça, me disais-je, ces instantanés de vie doivent cacher des détails, des visages, des secrets. Ce sont après tout des êtres de chair et de sang. J'avais envie d'en approcher certains dans la rue, d'épier leurs conversations, d'entendre le timbre de leur voix. J'avais envie d'approcher leurs vies avec ma conscience de touriste.

Flash-back. Beyrouth. Au départ de la station Charles Hélou, négligée, pauvre et mal desservie par des chauffeurs avides et énervés par de longues attentes (jusqu'à 24 et même 48 heures), livrés aux caprices des crieurs du trajet Beyrouth-Damas qui leurs fixaient leur tour. Aux gérants de la station, les chauffeurs devaient régler 20 000 LL pour les deux ou trois passagers. En conséquence, le client était exploité sans état d'âme, sachant qu'il s'agissait de passagers occasionnels qu'on ne reverra plus. Et parfois, des sommes supplémentaires étaient sollicitées par les chauffeurs, pour payer tel ou tel intermédiaire ou hâter le tamponnage des papiers à la frontière.

De la nuée de chauffeurs se bousculant pour me happer, celui que je choisis m'explique qu'avant 2011, le tarif était « acceptable », et que la station routière grouillait de passagers syriens, libanais et de toutes nationalités se rendant ou venant de Damas, mais qu'après l'éclatement de la guerre, ce volume s'était réduit de 80 %, se limitant à des Syriens et à quelques Libanais. Ces derniers se rendaient quasi hebdomadairement à Damas pour s'y approvisionner en marchandises de meilleure qualité et à des prix moins élevés qu'au Liban, privilégiant souk el-Hamidiyé, me raconte une amie libanaise : « La station évoque toujours pour moi le parfum du thym et du savon au laurier dégagée par les voitures, à leur retour de Damas », dit-elle. À cela s'ajoutait les visites de nature religieuse à des mausolées, mosquées et églises de Damas, comme ceux de Sitt Zeïnab, Sitt Rkiyya et la mosquée des Omeyyades.

Avec moi, nous étions quatre passagers au départ, une autre femme et deux jeunes hommes, dont un artiste rentrant au pays après une absence de cinq ans pour échapper au service militaire. Il avait loué un atelier à Beyrouth et avait amassé quelque 8 000 dollars (soit la moyenne du traitement d'un fonctionnaire syrien pendant 16 ans !), histoire de régler le montant d'une exemption. Il rentrait pour voir ses parents. L'autre dame revenait à Damas pour y trouver femme à son fils de vingt ans. « Je veux le voir marié, m'avait-elle expliqué quand je m'étonnais qu'elle si prenne si tôt. Je ne suis pas tranquille, Beyrouth affole les jeunes et les perd ».

© Illustration de Stephanie Achkouti



Le quatrième passager n'a pas ouvert la bouche de tout le trajet. Sans doute un ouvrier syrien comme il y a des milliers.

À la frontière libanaise, longue file de voitures et, pour tamponner les papiers de sortie, comme d'habitude, seulement deux guichets ouverts sur les dix de la rangée. Pourtant, cette cohue n'était rien en comparaison de celle des voitures se rendant au Liban. Partout, des échoppes de changeurs, des fourgonnettes transformées en débit de café et une volée d'intermédiaires à tout faire. On y butait aussi sur des malheureux contraints de payer une amende de 200 dollars pour avoir dépassé la durée de séjour autorisée, et dont les papiers seront tamponnés à l'encre rouge avec la mention « Interdit de voyage ».

Entre les postes frontières libanais et syrien, soudain, l'anxiété se dessine sur le visage du jeune artiste. La peur, sans doute, que ses papiers ne soient pas tout à fait en règle, où que les règles d'exemptions aient changées, et qu'il ne soit forcé à rejoindre une caserne. Peur et perplexité sont perceptibles dans la voiture, dans l'attente du chauffeur parti pour le contrôle des papiers d'identité. Un grand « ouf » de soulagement se devine, à son retour. Et voilà que la voiture redémarre, et que nous nous éloignons de la frontière vers la plaine, puis la descente de Cassioun vers Damas... Une descente emblématique de cet amour du

vieux Damas qui nous submerge à nouveau, d'une ville qui s'endort tranquille dans la chaleur aimante de toutes ses victimes.

Qui ne vit pas dans une ville en temps de guerre ne la connaît pas vraiment... Les lieux n'y sont plus les mêmes. Il faut à nouveau laisser le pain, la pierre et la violette y fraterniser dans un noble silence. Mais voilà que des murs de ciment barrent le paysage, voilà des canons de fusils d'assaut et des visages qui traversent rapidement votre champ de vision, voilà que se mêlent au présent les souvenirs d'un passé enfui, des palais abritant des beautés fatales, mais voilà des gens heureux, voilà des soldats portant leur AK-7 russes aux croisements, voilà les banderoles à la gloire des martyrs bariolant les rues.

Le lendemain, visite au vieux souk d'el-Bazouriyé et achat pour mon amie de savon parfumé au laurier et du thym, histoire de ramener à Beyrouth les senteurs de sa sœur, Damas. Car les villes aussi ont une mémoire et des sentiments. Mais, pensais-je, Damas aussi est chargée des senteurs de fleurs d'oranger et de citronniers du vieux Beyrouth... embruns venu de la mer et chants des portefaix s'élevant d'un lointain passé, infiniment plus lointain que l'odeur de la poudre, des balles et des monceaux d'ordures.

Metro al-Madina : le beau visage de Beyrouth

Rayan Majed*

Dans la rue Hamra, l'une des artères commerçantes principales de Beyrouth, se trouve Metro al-Madina, un « cabaret culturel » en sous-sol relevant du théâtre al-Madina, bien qu'indépendant administrativement. L'espace est formé d'un bar et d'un théâtre. « C'est un endroit qui accueille des programmes musicaux et théâtraux variés et de qualité », explique Hicham Jaber, homme de théâtre et directeur artistique du « Metro ». Il ajoute : « Cet espace est ouvert à toute personne qui a quelque chose à exprimer, et à toute expérience artistique, arabe ou étrangère ».

Quiconque dévale les marches vers Metro al-Madina ne peut que ressentir l'énergie positive qui s'en dégage, et qui lui fait oublier le poids de la ville et la difficulté d'y vivre parfois. Le visiteur y est accueilli par des murs colorés, par des posters annonçant des shows de cabaret, des pièces de théâtre et des représentations musicales, par une atmosphère cordiale et joyeuse qui règne dès l'entrée du bar et jusqu'au théâtre, où se produisent des shows variés tout le long de la semaine. Les troupes sont en majorité formées d'artistes libanais, syriens, palestiniens, irakiens ou encore égyptiens.

« Dès le lancement de nos activités, nous avons rencontré des artistes syriens très doués, explique le metteur en scène Bassem Breche, l'un des responsables du théâtre. C'était la première fois que Libanais et Syriens avaient l'occasion de faire connaissance, loin des barrières psychologiques et des sentiments négatifs qui nous empêchaient, auparavant, de communiquer entre nous ».

Il ajoute : « Nous avons accueilli des artistes de divers pays, arabes et étrangers. Toutefois, comme les artistes syriens résident à Beyrouth, ils ont joué un rôle essentiel dans la création de groupes musicaux. Ils y ont introduit leurs instruments de musique variés, ce qui a contribué à enrichir la vie artistique et musicale de la ville ». Selon lui, le « Metro » a rempli, dans un sens, le rôle qui avait échu à Beyrouth dans le passé. « Quand des crises éclataient dans les pays voisins, la capitale libanaise accueillait les artistes qui avaient dû quitter leur pays, et c'est exactement ce que leur assure Metro al-Madina aujourd'hui », dit-il.

Hani al-Sawah, un rappeur syrien exilé de sa Homs natale vers Beyrouth en 2012, a trouvé en Metro al-Madina une atmosphère unique dans la capitale. « C'est cet endroit si particulier qui m'a permis de m'épanouir, dans ma relation avec le public et dans ma prestation artistique, raconte-t-il. Metro al-Madina représente, pour moi, le côté positif et rassurant de Beyrouth, la moitié pleine du verre, en somme. Je m'y sens chez moi. La relation avec l'équipe est claire, institutionnalisée et familiale. C'est ce qui m'a poussé à rester dans la ville ».

C'est encore Metro al-Madina qui a encouragé une chanteuse et musicienne égyptienne, Mariam Saleh, à quitter son pays pour la première fois de sa vie pour s'installer à Beyrouth. Mariam avait passé son enfance et une grande partie de sa vie dans une troupe itinérante de théâtre populaire, appelée « Souradek », fondée par son père Saleh Saad en 1983. Elle a surtout aimé y incarner le rôle de clown. Elle a également joué quelques rôles au cinéma, animé des ateliers de théâtre pour enfants, fondé plusieurs groupes musicaux... Mais son souci principal était de populariser les œuvres de Cheikh Imam, une personnalité « méconnue », selon elle.

« Le premier endroit auquel je me rends quand j'arrive à Beyrouth est Metro al-Madina, confie Mariam. Je m'y sens entourée. La dernière personne de ma connaissance qui savait faire régner une atmosphère aussi chaleureuse dans un milieu de théâtre était mon père ». Ce qui impressionne le plus l'artiste, ce sont les relations humaines qui règnent entre les employés de Metro al-Madina, les artistes et les gérants des lieux.

C'est cette atmosphère chaleureuse qui a également séduit Marwa Abi Khalil, une jeune Syrienne débarquée à Beyrouth depuis trois ans, à dix-huit ans à peine, de la région de Soueida en Syrie. Marwa étudie les Beaux-Arts à l'Université libanaise le jour, et travaille au Metro la nuit. « Je ne ressens aucune fatigue à travailler ici, souligne-



© Lara Nohra



© Issam Abdallah



© Lara Nohra

t-elle. L'atmosphère est cordiale et rassurante, on y est entouré d'attentions et d'amour. Personne ne fait de mal à personne, contrairement à ce qui se passe ailleurs ». La jeune femme s'amène tout autant à Metro al-Madina hors des horaires de travail : elle y dessine, elle écoute de la musique, elle se repose... comme si elle se trouvait chez elle. « Beyrouth, pour moi, c'est le Metro », dit-elle.

« Durant la guerre, il était courant que les abris se transforment en cabarets, constate Bassem. À la surface, les gens s'entretenaient. Sous-terre, ils s'amusaient. Au cours des cinq dernières années, Metro al-Madina s'est transformé en un lieu de loisirs et d'expérimentation, soutenant les artistes et les troupes artistiques, mais aussi des causes sociales et humanitaires dans lesquelles les responsables du lieu voient les leviers d'un mouvement culturel qu'ils veulent lancer dans le pays ».

En effet, dans cette salle de spectacle qui avait par le passé servi de siège au département de censure des films,

Metro al-Madina a organisé plusieurs ventes aux enchères au cours des dernières années : l'une pour appuyer la campagne de l'Intifada de la femme dans le monde arabe, la seconde au bénéfice des réfugiés syriens, et la troisième en faveur des libertés et contre la censure. Dernièrement, une représentation du show « Bar Farouk » a été consacrée à la campagne de la liste « Beyrouth Madinati », qui s'était présentée en mai aux élections municipales de la capitale, se plaçant hors de la mobilisation politique et confessionnelle qui avait sévi partout ailleurs dans le pays. « A Metro al-Madina, nous sommes convaincus qu'il est de notre devoir de soutenir des causes dans lesquelles nous croyons, et des campagnes qui apportent des propositions sociales utiles pour la ville. Le mouvement culturel d'un pays est en effet lié à la vitalité de sa société », conclut Hicham Jaber.

La crise syrienne telle que vécue par les Libanais

Le dessin met en relief les différents aspects du discours dominant au sujet de la crise syrienne, qu'il traite comme étant une crise militaire et une crise entre plusieurs protagonistes. Pareil discours est sans aucun doute valable dans le contexte libanais, afin de distraire les gens et renflouer le système existant. Cependant, la crise syrienne et la crise que connaît le monde arabe en général sont annonciatrices de fléaux supplémentaires qui pourraient un jour affecter le Liban, et plus spécifiquement les gens dans leur vie civile quotidienne, et révéler la duplicité du discours dominant. Mais il sera malheureusement trop tard.



Illustration de Raed Charaf, peintre et chercheur en sociologie résidant à Beyrouth

Une mission éthique urgente

Nahla Chahal *

Les guerres sont souvent absurdes. Après leur fin, on constate qu'elles n'ont pas réalisé les objectifs pour lesquels elles ont été menées... Les guerres sont futiles. Toutes les guerres : qu'elles soient entre les nations, des guerres d'invasions, d'occupation ou coloniales... Il n'y a pas de « conflit » qui ne puisse être résolu par d'autres moyens, cela en supposant que les origines des guerres sont des conflits, ce qui est rarement le cas ! De toutes les guerres, les guerres civiles sont les plus agressives et destructrices parce qu'elles se produisent entre des groupes qui sont supposés avoir beaucoup d'éléments en partage, notamment la terre où ils vivent, des frères en quelque sorte. Elles perturbent le tissu social des sociétés existantes (contrairement aux guerres « extérieures » où le sens de l'unité nationale prévaut), ce qui rend les hostilités plus flagrantes et les crimes horribles, impardonnables et inoubliables, sans un effort délibéré et ardent. Les scènes d'une guerre civile se jouent sous nos yeux en Syrie. Elles évoquent dans l'esprit de ceux qui ont vécu la guerre civile libanaise des souvenirs amers. Il est inutile d'être arrogant et de prétendre que les Libanais l'ont expérimentée « autrement », en tentant des comparaisons entre les données et en soulignant les divergences des densités : peut-on dire à une mère qui a perdu un fils que notre guerre était « plus bienveillante » ? Et à celle qui a passé sa vie à rechercher un être cher disparu - qui à ce jour reste introuvable - ou à celui dont la maison a été détruite, laissant sa famille à la rue dans l'attente de la miséricorde divine et la charité des gens... Et à celles qui ont été violées, qu'elles soient dix ou mille : chaque personne violée est une tragédie, chaque mort est « la fin du monde » à ses yeux et parfois à sa famille. La guerre qui fait rage en Syrie déborde au Liban : par le fait du nombre de personnes déplacées, (la moitié de la population syrienne), dont une bonne partie arrive atterrée au Liban (l'équivalent du quart de sa propre

population), par l'insuffisance de l'aide internationale et des dons, laissant le Liban se débrouiller avec ce dont il dispose, mais surtout par le fait qu'elle place ces déplacés dans des conditions indignes de la personne humaine. La guerre Syrie est aussi un élément d'attisement des divers conflits politiques locaux, qui tournent souvent autour des bénéfices financiers et de l'influence politique, et sont entrepris par toutes les parties, indépendamment de leur sympathie pour les protagonistes syriens en conflit et les parties extérieures qui les parrainent.

Mais ce qui est encore plus hideux est le fait que les guerres révèlent des failles dans les idées et les valeurs adoptées et exprimées, que ce soit ouvertement ou tacitement (même à ce niveau, elles sont encore lisibles !) : le racisme qui se manifeste dans la condescendance envers ces « pauvres gens sans défense », la cruauté exercée à leur encontre, l'exploitation de leur situation sous divers prétextes.

Il est vrai que l'oubli fait partie de la nature humaine, mais il y a quelque chose que nous pourrions décrire comme une « dissociation des similitudes », pour éviter les comparaisons avec la guerre civile libanaise : c'est une « peur » de soi-même plus que toute autre chose... Cela expose au grand jour l'horreur de la guerre civile libanaise qui a officiellement pris fin il y a 25 ans, mais dont les cicatrices sont encore visibles dans les âmes des gens ! La guerre civile libanaise a été clôturée dans le déni, l'amnésie officielle et le rituel folklorique, contrairement à d'autres expériences où les acteurs du conflit se sont attelés au dur travail de reddition des comptes, pour eux-mêmes et pour d'autres, avant une véritable décision de réconciliation et de pardon réciproque. Les exemples, même s'ils sont peu nombreux, existent et ont été largement documentés...

Malgré ce qui semble être une longue effusion de sang et une destruction sans fin visible en Syrie, la guerre finira ! Et, espérons-

le, le plus tôt possible, afin d'économiser des pertes, qui sont déjà importantes, et de permettre de se concentrer sur la tâche plus difficile de panser les blessures, qui sont profondes, larges et terribles.

Ceci est un processus auquel les Libanais, ou du moins certains d'entre eux qui ont « pensé » leur expérience, pourraient apporter leur contribution ; humblement, et non pas avec l'arrogance des « donneurs de leçons ». Cette mission est aussi nécessaire que celle consistant à prendre soin des besoins des personnes déplacées, fournissant de la nourriture, des vêtements, un logement, la sécurité, des soins médicaux et une éducation à leurs petits... Autrement dit les droits fondamentaux de l'homme selon toutes les lois de la terre et des cieux.

Cette mission devrait être désignée et définie dès à présent parce qu'elle permettrait l'établissement d'un système éthique de valeurs où il n'y aurait pas de donateurs et de bénéficiaires, donc sans hiérarchie supposée. Cela créerait progressivement un tissu mutuel commun de convictions partagées : l'esclavage et la discrimination fondés sur la couleur de la peau ou l'infériorité des femmes, qui étaient jugés « acceptables » dans un passé pas si lointain, ne sont-ils pas aujourd'hui considérés comme des crimes provoquant la condamnation et du dégoût ? Tel devrait être le sort des guerres !

Cette mission éthique devrait être adoptée comme étant le résultat d'une préoccupation mondiale, de sorte que la question de la demande d'asile ne soit plus agitée comme un épouvantail destiné à « faire peur », essentiellement en Europe... la peur ouvre la voie à d'autres tragédies ici et là, et représente un revers pour l'humanité en général.

* Professeur de sociologie politique et directrice de publication du supplément « as-Safir al-Arabi »



Le projet du Pnud « Consolidation de la paix au Liban » œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la compréhension mutuelle et la promotion de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban.

Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies à moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

Pour plus d'informations:
Le Projet « La consolidation de la paix au Liban »
Arab Bank Building
Riad El Solh Street
Nejmeh, Beirut - Lebanon
Telephone: 01- 980 583 ou 70-119160

www.lb.undp.org

www.lb.undp.org/PBSupplement

UNDP Lebanon

Conçu par:
Omar Harkous
Hassan Yousef

Traduit par:
Fady Noun, Scarlett Haddad, Nada Merhi, Susanne Baaklini, Patricia Khoder et Tilda Abou Rizk

Edition et révision:
Gaby Nasr